

APPROUVÉ par délibération
du Conseil Municipal
du 15 JAN 2007

EXÉCUTOIRE à compter
du



opqibi
CERTEFICAT
N° 05 06 1733

Aménagement
Urbanisme

✉ ZA de Roumagnac - BP 50 007 - 81 601 GAILLAC
☎ 05.63.57.19.09 ☎ 05.63.57.12.92
sud@sesaer.fr

COMMUNE DE GRAMOND (12)

CARTE COMMUNALE

Carte Communale approuvée par délibération
du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2007

Le Maire



PIECE N° 2

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	3
1.RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	3
2.RAPPEL METHODOLOGIQUE.....	4
A. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : MILIEU NATUREL ET BATI	5
1.LA SITUATION GENERALE	6
1.1.Une localisation stratégique, a proximite du pole baraquevillois et rhoténois.....	6
1.2.Axes de communication et déplacements.....	7
1.3.Un territoire communal vaste et rural.....	7
1.4.Le cadre inter et supra communal	8
2.LE CADRE NATUREL	11
2.1.La topographie et l'hydrologie.....	11
2.2.Le contexte géologique et pédologique	12
2.3.Les unités paysagères et l'occupation du sol.....	13
2.4.L'histoire et le patrimoine.....	14
2.5.La trame de l'urbanisation	15
2.6.La nature des constructions.....	17
B. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	18
1.L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION	19
1.1.Une population en baisse	19
1.2.Un solde naturel négatif compensé par un solde migratoire positif.....	19
1.3.La structure par classe d'âge : une population vieillissante	20
2.LA POPULATION ACTIVE	21
2.1.Un taux de chômage élevé, en augmentation.....	21
2.2.Une population active en augmentation, tournée vers l'agriculture et le tertiaire.....	21
C. LE CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL.....	23
1.LES BASSINS D'EMPLOI.....	24
2.LES ACTIVITES ARTISANALES, COMMERCIALES ET AUTRES SERVICES	24
2.1.La maison de retraite Saint Dominique	24
2.2.Un artisanat varié	25
3.L'ACTIVITE INDUSTRIELLE.....	25
4.L'ACTIVITE TOURISTIQUE	25
5.L'ACTIVITE AGRICOLE.....	26
1.1.Taille des exploitations et moyens de production.....	26
1.2.Répartition de la surface exploitée des exploitations	27
1.3.Le cheptel.....	27
1.4.Age des exploitants et co-exploitants	28
1.5.La répartition des hameaux	29
D. LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION.....	30
1.L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS.....	31
2.LE STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	32
3.LE TYPE DE LOGEMENTS	33

E. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS	34
1.LES SERVICES ET EQUIPEMENTS AU PUBLIC	35
2.LES ASSOCIATIONS.....	35
3.LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	35
F. LES RESEAUX ET LE TRAITEMENTS DES DECHETS.....	36
1.L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	37
2.L'ASSAINISSEMENT	37
3.L'ELECTRICITE	37
4.L'ELIMINATION DES DECHETS	38
5.LE SECOURS ET LA DEFENSE INCENDIE.....	38
G. LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE	39
1.LES CONDITIONS D'OCCUPATION DU SOL	40
2.LES JUSTIFICATIONS.....	40
2.1.Les principes généraux pour une gestion économe du territoire.....	40
2.2.Les principes généraux pour le développement communal	41
2.3.Le projet communal.....	41
3.LE ZONAGE.....	42
3.1.Les zones constructibles (U)	42
3.2.Les zones naturelles (N).....	45
4.INCIDENTE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT.....	46
4.1.Incidence sur la faune et la flore.....	46
4.2.Incidence sur l'eau.....	46
4.3.Incidence sur les sous-sols.....	46
4.4.Incidence sur les voies de transport	47
4.5.Incidence sur l'activité agricole et forestière	47
4.6.Incidence sur les paysages naturels et urbains	47
H. ANNEXES	49
1.LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	50
2.LA CARTE DES UNITES PAYSAGERES	51
3.LA CARTE DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE.....	52
4.LA CARTE DES INTERETS NATURELS ET CULTURELS	53
5.LA CARTE DES CONTRAINTES A L'URBANISATION	54

PREAMBULE

Actuellement la commune de Gramond dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé en février 1987 et modifié en septembre 2000.

Compte tenu de la demande croissante de terrains à construire, la commune souhaite revoir son document d'urbanisme et passer en Carte Communale.

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Extrait du code de l'urbanisme : Cartes communales

(L. n° 2000-1208, 13 décembre 2000, art. 6)

Article L. 124-1 *(L. n° 2000-1208, 13 décembre 2000, art. 6).*

Les communes qui ne sont pas dotées d'un plan local d'urbanisme peuvent élaborer, le cas échéant dans le cadre de groupements intercommunaux, une carte communale précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L. 111-1.

Article L. 124-2 *(L. n° 2000-1208, 13 décembre 2000, art. 6). Les cartes communales respectent les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1.*

Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Elles sont approuvées par délibération du conseil municipal puis transmises pour approbation au préfet qui dispose d'un délai de deux mois pour les approuver. A l'expiration de ce délai, le préfet est réputé les avoir approuvées. Les cartes communales approuvées sont tenues à la disposition du public.

Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional, ainsi que du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat.

Les objectifs généraux de la carte communale peuvent être définis comme suit :

- Prévoir le développement de l'urbanisation future
- Sauvegarder les espaces naturels (sites, paysages, agriculture)

L'élaboration de la carte suppose, au préalable, une connaissance approfondie de l'environnement physique et humain de la commune.

Cette analyse de la situation actuelle est la base indispensable à la définition des perspectives de développement.

2. RAPPEL METHODOLOGIQUE

L'élaboration d'une carte communale est, pour le conseil municipal, l'occasion de réfléchir à l'avenir de la commune et d'affirmer un certain nombre de politiques communales :

- les perspectives démographiques
- les perspectives économiques
- la politique agricole
- la politique d'environnement
- la politique de l'habitat
- la politique foncière
- la politique d'équipements publics
- la politique financière

Ce rapport de présentation s'attache donc à définir successivement et, comme prévu réglementairement :

- l'état initial de l'environnement
- les perspectives de développement
- la mise en oeuvre et les justifications des dispositions de la carte communale
- l'incidence de la carte communale sur l'environnement

A. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT MILIEU NATUREL ET BATI

1. LA SITUATION GENERALE

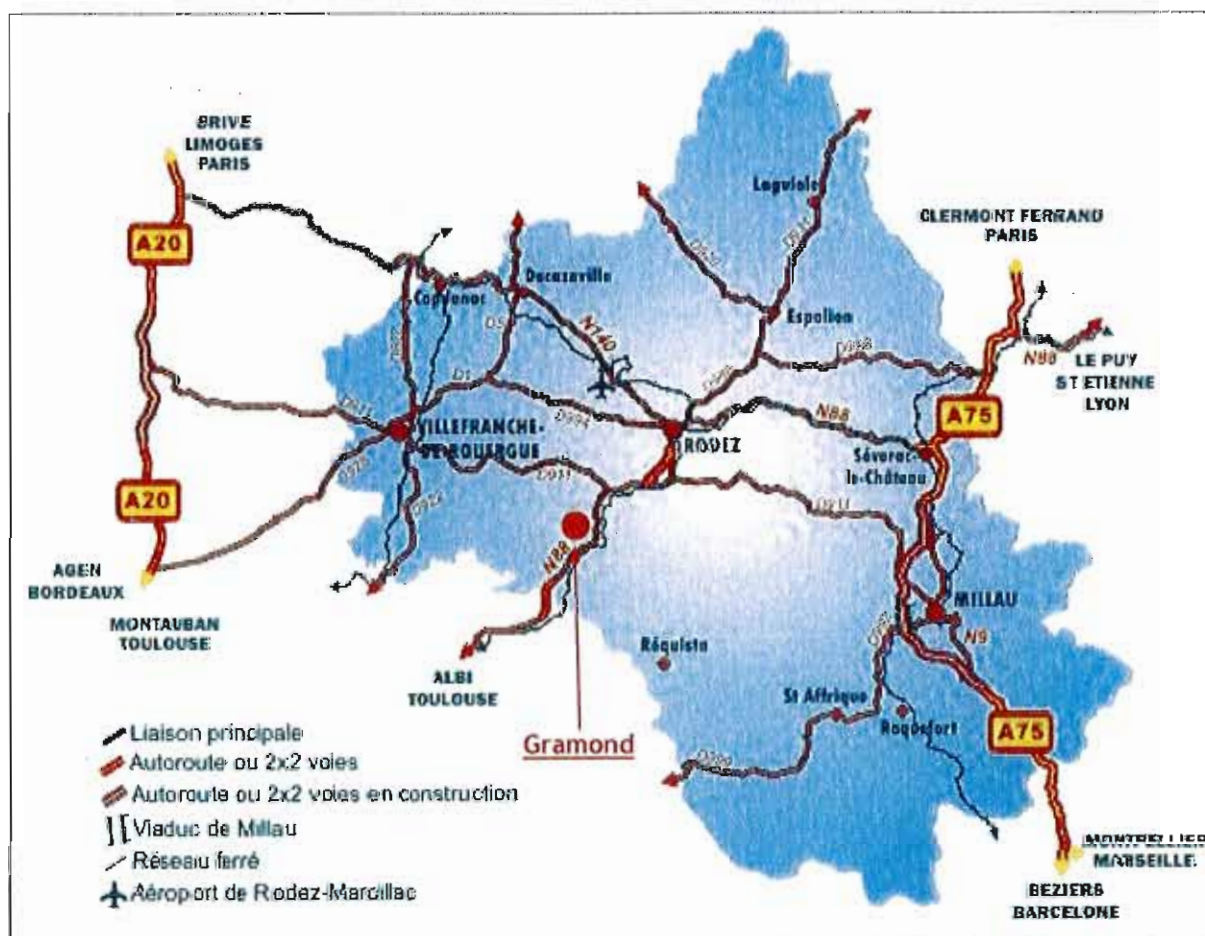
1.1. UNE LOCALISATION STRATEGIQUE, A PROXIMITE DU POLE BARAQUEVILLOIS ET RHUTENOIS

Située au sud-ouest du département de l'Aveyron, à proximité du département du Tarn, la commune de Gramond se trouve à 5 km de Baraqueville, chef-lieu de canton et à 25 km de Rodez, chef lieu d'arrondissement et préfecture du département.

Elle est également proche d'autres pôles régionaux :

- 35 km de Pont de Salars
- 40 km de Villefranche de Rouergue
- 50 km de Decazeville

La carte ci-dessous permet de situer Gramond et de montrer la proximité de Rodez, le principal centre urbain du département.



Cette situation géographique stratégique est renforcée par la proximité de trois autres grands pôles urbains :

- Carmaux (81) : 45 km (40 min)
- Albi (81) : 60 km (1h)
- Millau (12) : 80 km (1h15)

Sa position géographique est donc très favorable puisqu'elle se situe à une courte distance des principaux pôles d'emploi locaux et départementaux (Baraqueville, Rodez).

Gramond fait partie de la région naturelle du Ségala.

1.2. AXES DE COMMUNICATION ET DEPLACEMENTS

Le réseau routier départemental est composé des :

- **RD 38** : elle relie le bourg de Baraqueville au village de Sauveterre de Rouergue (classé parmi les plus beaux villages de France) et traverse l'ensemble du territoire communal en diagonal du nord-est au sud-ouest. Elle dessert ainsi les hameaux et lieux-dits de la Loubière Haute, la Baraque de Soulayrols, Soulayrols, le Frayssou, la Galdeyrie, le Bourg, la Planque.
- **RD 607** : depuis le nord-ouest du territoire, elle dessert les lieux-dits de la Roussarie, des Cabanettes, de la Valette Haute et le bourg de Gramond.
- **RD 546** : depuis le bourg de Gramond, rejoint Boussac au nord et la RD 38 au sud.

Au total, il y a 17,706 km de voirie départementale.

Gramond dispose également de 22,115 km de voirie communale goudronnée. Reliés au réseau départemental, ces axes de desserte locale rejoignent le bourg de Gramond.

Le réseau national se trouve à 30 km pour la RN 140. La commune se trouve également à 5 km de la RD 840 (ancienne RN 88), soit à 5 minutes du futur échangeur de la RD 840 en 2x2 voies.

Le réseau autoroutier se trouve à environ 70 km pour l'A75 en direction de Millau et Montpellier, et 100 km pour l'A20 en direction de Cahors.

En terme de voies de communication, la commune de Gramond est donc bien desservie et accessible sans difficulté majeure.

1.3. UN TERRITOIRE COMMUNAL VASTE ET RURAL

Le territoire communal de Gramond est de taille moyenne : il s'étend sur une superficie de 1314 ha.

Il accueille le bourg de Gramond, de nombreux hameaux et écarts à fort caractère agricole, dispersés sur l'ensemble du territoire.

La commune se situe dans un contexte rural avec une densité d'environ 28 habitants au km². Elle est comparable à celle du département (30 habitants au km²) dont le caractère est également rural.

Cette densité peu importante est liée au caractère naturel et rural de la commune et plus particulièrement à la présence d'espaces boisés et cultivés, qui limitent les possibilités de construction.

Le taux de boisement sur le territoire communal représente environ une superficie de 300 ha, soit plus de 20% de la surface totale de la commune, ce qui n'est pas négligeable.

1.4. LE CADRE INTER ET SUPRA COMMUNAL

1.4.1. La Communauté de Communes du Pays Baraquevillois

La commune de Gramond adhère à la Communauté de Communes depuis le 28 décembre 2001.

Elle regroupe les dix communes du canton de Baraqueville :

- | | |
|----------------|--------------------------|
| • Baraqueville | • Gramond |
| • Boussac | • Manhac |
| • Camboulazet | • Moyrazès |
| • Colombières | • Pradinas |
| • Castanet | • Sauveterre de Rouergue |

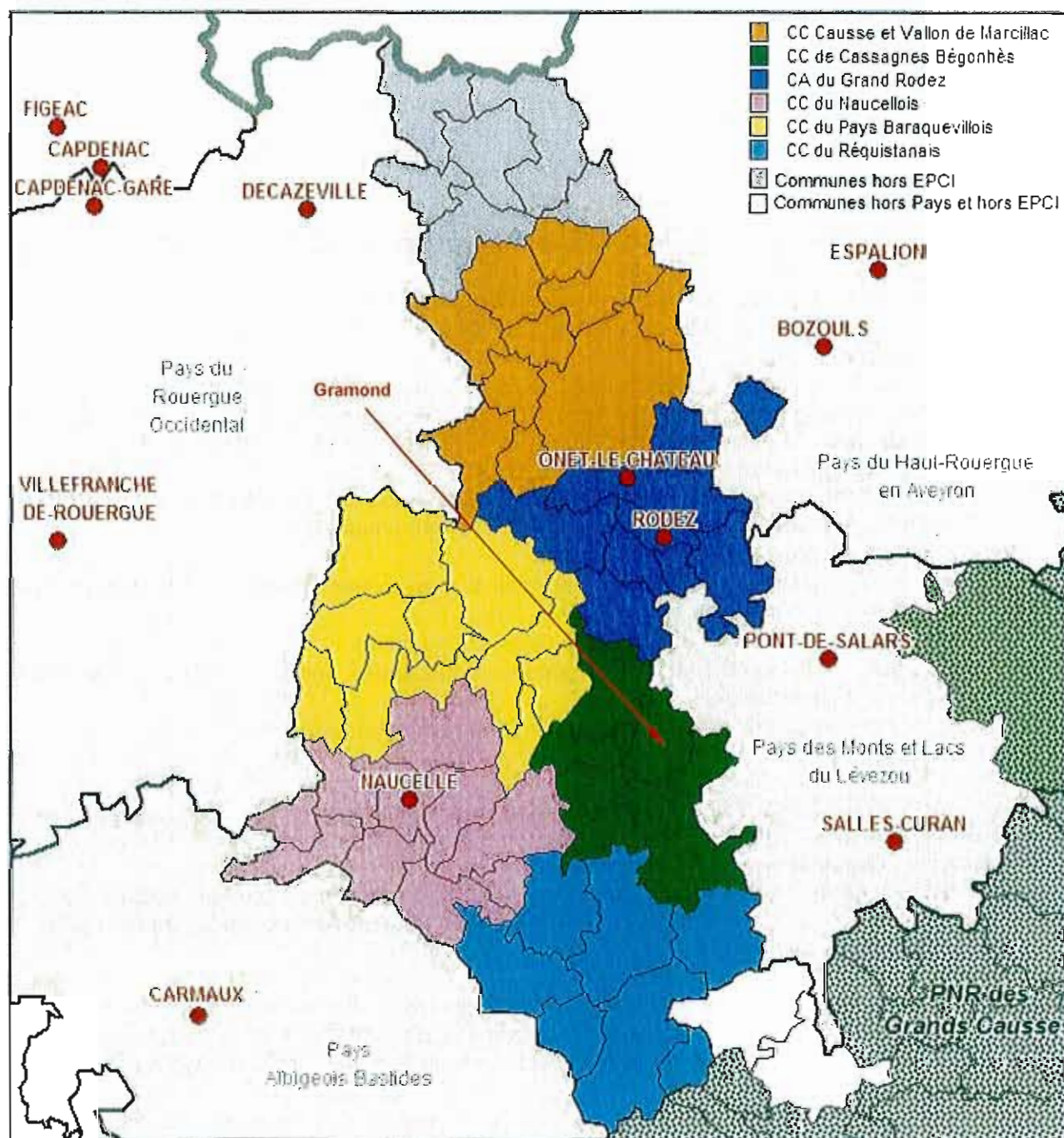
Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
 - Elaboration du schéma directeur et du schéma de secteur
 - Réalisation de Zones d'Aménagement Concertées d'intérêt économique
 - Aménagement rural
 - Réflexions et études portant sur : l'environnement, les capacités d'accueil (tourisme, social, entreprises, habitat), les voies de communication, les réseaux économiques et touristiques, les besoins dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.
- Actions de développement économique
 - Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire
 - Actions de développement économique
 - Opérations destinées à favoriser l'accueil, le développement et le maintien d'activités économiques et sociales
 - Promotion touristique et économique de la communauté
 - Création de structure et d'équipements touristiques ayant vocation à intéresser l'ensemble du territoire
 - Réflexions et études portant sur le développement économique

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés)
- Politique du logement et du cadre de vie (politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérateurs d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées)
- Equipements scolaires, sportifs et culturels
 - Construction, rénovation, extension et entretien des écoles maternelles et primaires
 - Création et accompagnement de programmes d'action d'intérêt communautaire dans les domaines culturels et sportifs en partenariat avec les initiatives associatives publiques ou privées
 - Création, extension, rénovation, entretien et gestion des structures et équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

LE PAYS RUTHENOIS



Source : Université de Toulouse 2 « Observer Territoires Projets »

1.4.2. Le Pays Ruthénois¹

Le Pays Ruthénois regroupe 6 intercommunalités² composées de 57 communes situées au cœur de l'Aveyron. Le territoire s'organise autour de l'agglomération centrale et attractive de Rodez. Il est desservi par deux grands axes structurants, la RN 140 et la RN 88. Ces deux routes relient le Pays Ruthénois aux territoires voisins et à l'agglomération toulousaine ainsi qu'aux autres métropoles régionales via le réseau autoroutier de l'A20 et de l'A75.

Trois grandes entités paysagères composent le territoire : au centre le Causse Comtal, au nord les collines du Rougier de Marcillac, au sud les bocages et pâturages du Ségala. L'extrême partie sud-est du territoire jouxte le Parc Naturel Régional des Grands Causses.



Le Pays ruthénois s'articule autour de la Communauté d'agglomération des huit communes du Grand Rodez (seule entité du département à dépasser 50 000 habitants) et d'un réseau de bourgs centres (entre 1000 et 2000 habitants), éléments structurants de l'espace rural et de la vie sociale. Ce territoire est dominé par la problématique urbaine et connaît des évolutions complexes et contrastées. Sur le plan démographique, l'évolution de la population est différente entre les communes de l'agglomération qui bénéficient de gains de population, et les franges rurales plus éloignées qui se dépeuplent.

Avec l'arrivée grandissante de nouveaux résidents, les bourgs centres les plus attractifs et certaines communes situées bien au delà de l'aire urbaine de Rodez sont confrontés aux difficultés que peut entraîner la périurbanisation : pression foncière, étalement de l'habitat, besoins accrus en services et équipements, allongement des distances de déplacement entre le bassin d'emplois de Rodez et les lieux de résidence.

A côté des fonctions administratives et des services que lui confère le statut de Préfecture, l'agglomération de Rodez est le premier bassin d'emploi du département (40 % des établissements aveyronnais sont implantés sur le Pays). Ce bassin s'inscrit dans une dynamique de croissance et de mutation réussie (poids croissant des filières agroalimentaire, mécanique, bois et ameublement, BTP, informatique). Le tissu économique repose sur un réseau de PME-PMI (90 % des entreprises ont moins de 10 salariés). Pour autant, il existe une dizaine d'entreprises dépassant la centaine de salariés dont la Société Bosch qui joue un rôle déterminant dans l'économie locale (1850 salariés).

Malgré les difficultés du monde agricole, l'agriculture demeure un secteur performant et une composante essentielle de l'identité locale. Elle se caractérise par une adaptation des exploitations et une diversité des productions en fonction des spécificités territoriales : vin de Marcillac, élevages bovins et ovins. L'image du Pays est renforcée par la valorisation des labels de qualité : vin AOC Marcillac, AOC Roquefort, Label rouge Veau d'Aveyron et du Ségala, Agneau fermier de l'Aveyron, Bœuf Fermier d'Aubrac, etc.

Ce Pays bénéficie de nombreux sites remarquables, tant d'un point de vue paysager qu'en raison de la richesse de ses milieux naturels (Causse Comtal) et de son patrimoine bâti (châteaux, églises, villages dont ceux de Salles la Source et de Conques...). Cet ensemble de ressources, accompagné d'un réseau de structures d'accueil sur l'ensemble du territoire, confirme les fortes potentialités de développement touristique du Pays Ruthénois.

Le territoire est organisé en six intercommunalités à fiscalité propre (une communauté d'agglomération et cinq communautés de communes) soit un taux d'intercommunalité de 89,5%.

¹ Informations tirées de « Observer Territoires Projets en Midi-Pyrénées », Université de Toulouse 2

² CC Baraqueville, CC Cassagnes Bégonhès, CC Conques, CC Marcillac Vallon, CC Naucelle, CC Requista, CC Rodez Est, CC Rodez Nord, CC Rodez Ouest, CC la Salvetat Peyrales

1.4.2.2 Le projet de développement du Pays

Le projet de développement s'articule autour de trois grands axes stratégiques à partir desquels sont définis des enjeux déclinés en mesures :

AXE 1 — Faire du Pays Ruthénois un territoire plus compétitif

- Enjeu 1 : Rendre le territoire plus et mieux accessible
 - Mesure 1 : les liaisons routières
 - Mesure 2 : Les liaisons ferroviaires
 - Mesure 3 : Les liaisons aériennes
 - Mesure 4 : Les nouvelles technologies
- Enjeu 2 : Conforter la performance du territoire
 - Mesure 5 : L'accueil et le suivi du tissu d'entreprises
 - Mesure 6 : La dynamisation d'un territoire « vert »
- Enjeu 3 : Etoffer les fonctions exercées par le Pays Ruthénois
 - Mesure 7 : Les grands équipements de santé, culturels et de loisirs
 - Mesure 8 : La formation, l'enseignement supérieur et la recherche

AXE 2 — Faire du Pays Ruthénois un territoire vivant et équilibré

- Enjeu 1 : Faciliter les échanges et la mobilité
 - Mesure 1 : Les grandes infrastructures et les réseaux
 - Mesure 2 : Les transports et les déplacements
- Enjeu 2 : Améliorer les conditions de vie quotidienne
 - Mesure 3 : Les services de proximité
 - Mesure 4 : Les activités de proximité
 - Mesure 5 : L'habitat et le logement
 - Mesure 6 : L'emploi
 - Mesure 7 : L'identité et la cohésion

AXE 3 — Faire du Pays Ruthénois un territoire de responsabilité partagée

- Enjeu 1 : Poursuivre une démarche d'ouverture et de rassemblement
- Enjeu 2 : Créer les conditions d'une subsidiarité active entre les collectivités
- Enjeu 3 : Doter le Pays de moyens efficaces
 - Mesure 1 : Les dispositions réglementaires et contractuelles
 - Mesure 2 : Les outils du territoire

1.4.3. Les autres structures intercommunales

- **Syndicat intercommunal d'amenée d'eau potable su Ségala**
Il est en charge de la gestion du réseau d'eau potable.
- **SIEDA de l'Aveyron (syndicat intercommunal d'électricité)**
Il a en charge la gestion des réseaux électriques et de l'éclairage public.
- **Syndicat mixte Bassin Versant du Viaur**
Il a pour compétence l'aménagement des rivières et milieux associés sur le bassin versant du Viaur.
- **Syndicat mixte aveyronnais RN 88**
- **Syndicat mixte d'information des collectivités aveyronnaises (S.M.I.C.A.)**
Il a pour compétence la maintenance informatique.

Conclusion

Malgré son accessibilité et sa proximité des principaux bassins d'emploi, Gramond est une commune rurale qui souhaite conserver son caractère rural.

2. LE CADRE NATUREL

Gramond est située au centre du département de l'Aveyron, au cœur de la région naturelle du Ségala : cette région s'étend au sud-ouest de l'Aveyron entre la vallée du Viaur et la vallée de l'Aveyron. Situé entre 200 et 800 mètres d'altitude sur la dorsale qui relie Rieupeyroux à Baraqueville, le Ségala offre des paysages contrastés entre fonds de vallées encaissées, sauvages et boisées et sommets de plateaux ou domine encore une agriculture orientée aujourd'hui vers l'élevage bovin viande de qualité. Vallonné le Ségala s'est vu attribuer le nom de « Pays des 100 vallées » tant son réseau hydrographique est dense.



2.1. LA TOPOGRAPHIE ET L'HYDROLOGIE

2.1.1. Une topographie prononcée

Le territoire présente un relief relativement important avec une amplitude de 270 mètres.

Le point le plus élevé (à 728 mètres) se situe à l'extrême est de la commune. Le plus bas (457 mètres), se situe au sud ouest du territoire.

Avec un taux de boisement de plus de 20% (300 ha), les paysages sont ouverts et offrent des points de vue intéressants sur les paysages et le bâti.

La carte topographique, en annexe 1, nous montre bien les principales lignes de crêtes du nord-est vers le sud et un pendage naturel dirigé vers l'ouest, vers la vallée secondaire du Lézert.

2.1.2. Un réseau hydrographique important

Le réseau hydrographique sur la commune de Gramond est relativement important.

Gramond appartient au bassin versant du *Viaur*, dont le *Lézert* qui forme une vallée secondaire à l'ouest, est un affluent et traverse la commune du sud jusqu'au nord dans sa partie ouest.

D'autres cours d'eau sont également présents sur la commune :

- Le ruisseau de Bécade qui marque la limite communale à l'ouest
- Le ruisseau de Merdialou, au centre de la commune
- Le ruisseau de Vayre qui marque la limite communale à l'est
- Le ruisseau de Couffignal qui marque la limite communale au nord jusqu'à sa confluence avec le Lézert



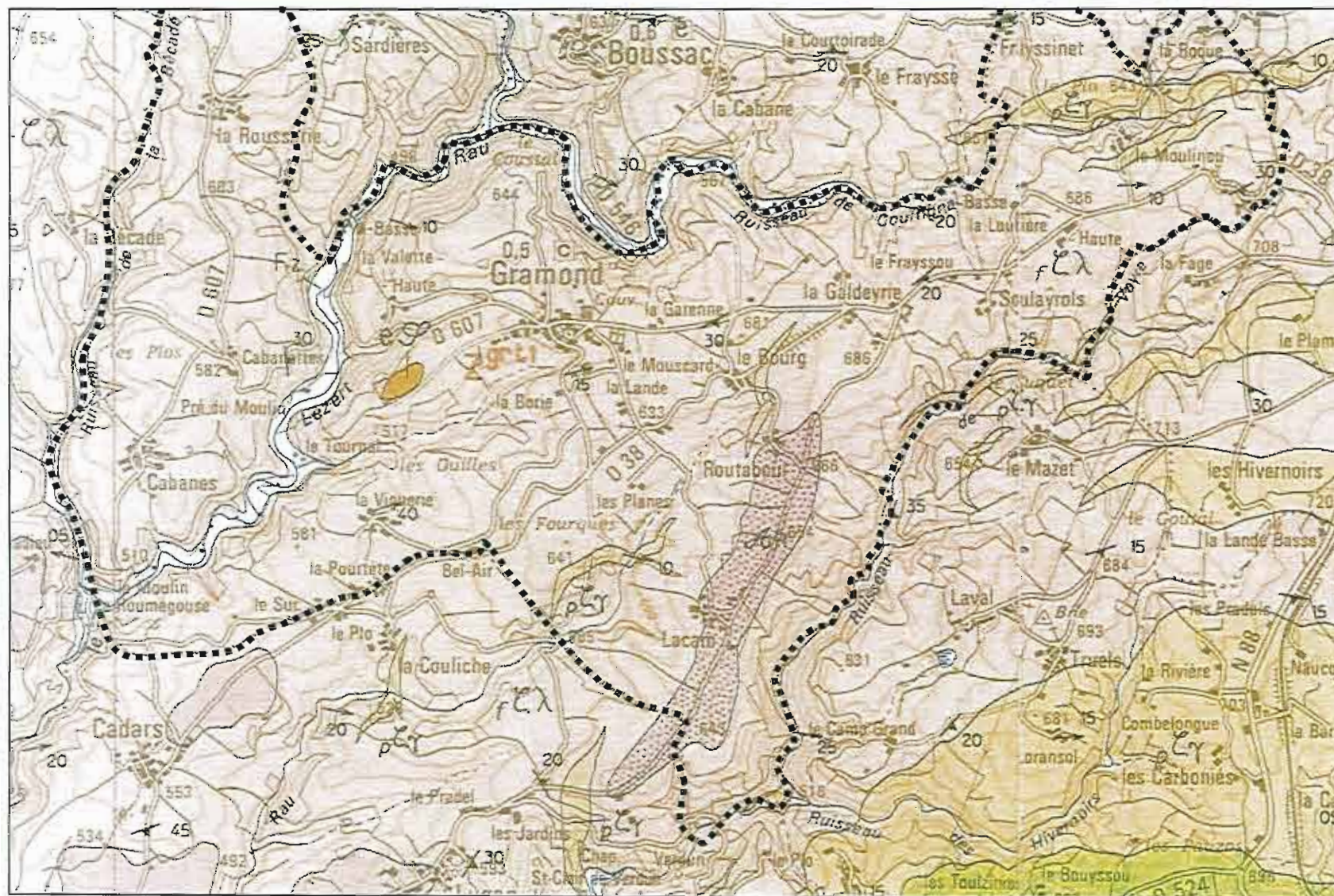
La commune est classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

La totalité du territoire communal est classé en zone sensible à l'eutrophisation au sens de la Directive Européenne du 21 mai 1991.

Le territoire communal est également classé en zone de répartition des eaux.

Aucun captage d'eau potable n'est présent sur le territoire communal.

Extrait de la carte géologique de Gramond Département de l'Aveyron (12)



Fz

**Formations superficielles et
terrains sédimentaires**
Alluvions récentes



**Formations d'altération d'âge
indéterminé**
(Tertiaire à Quaternaire)
Dépôts résiduels et altérés



Crétacé terminal - Eocène
Croûtes silicifiées



**Séries orthodérivées
« Porphyroïdes »**
Porphyroïdes leucocrates fins
localement sans biotite



Métagranitoïdes
Orthogneiss alcalin plus ou moins
porphyroïde à quartz bleu
(métagranite alcalin de Rodez)

Source : BRGM - Carte géologique de la France (n°907) à 1/50 000ème

2.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

La commune de Gramond se trouve sur la carte géologique ci-contre.

La géologie de la commune est marquée par des formations de type sédimentaires (vallées alluviales) et de type cristallines et cristallophylliennes (porphyroïde).

Des formations superficielles s'expriment localement en recouvrement des massifs cristallins. Il s'agit en particulier des argiles à graviers. Ce sont des formations de l'Eocène Moyen.

Des formations alluvionnaires récentes apparaissent dans les vallées en bordure des cours d'eau.

Les hameaux de la commune de Gramond sont souvent implantés sur des « plateaux » et « crêtes » qui dominent des vallées plus ou moins encaissées. Très peu de cours d'eaux permanents s'établissent sur cette zone.

La commune présente cinq grandes formations géologiques :

• Les Granites

- **Séries orthodérivées « porphyroïdes » : Porphyroïdes leucocrates fins localement sans biotite (αλ).** Il s'agit de la formation la plus présente sur la commune de Gramond. Elle concerne, en effet, la majeure partie du territoire communal.
- **Métagranitoïdes : Orthogneiss alcalin plus ou moins porphyroïde à quartz bleu, métagranite alcalin de Rodez (ρzy).** Cette formation est localisée sous forme de deux « nappes » à l'extrême nord-est de la commune, englobant les lieux-dits la Roque et le Moulinou.

• Les calcaires

Crétacé terminal – Eocène : Croûtes silicifiées (eS). Cette formation est présente sur une petite surface au sud-ouest du bourg de Gramond.

• Les terrains sédimentaires

Formations superficielles et terrains sédimentaires : alluvions récentes (Fz). Cette formation est exclusivement présente aux abords du Lézert et du ruisseau de Couffinal.

• Les autres formations

Formations d'altération d'âge indéterminé (tertiaire à Quaternaire) : dépôts résiduels et altérites (AR). Cette formation se situe dans une bande englobant les hameaux de Routaboul et de Lacam jusqu'à la limite sud de la commune.

Les différents substrats révèlent un contexte géologique et pédologique relativement hétérogène.

Cette diversité de substrat est visible dans les constructions avec l'utilisation des roches dans le bâti ancien (murs) et le patrimoine local.

Conclusion

Le granite est présent sur la quasi-totalité du territoire communal.

L'utilisation du granite se retrouve dans le bâti ancien de la commune.

Pour ces sols superficiels, le dispositif le mieux adapté sera le "filtre à sable vertical drainé" sollicitant un exutoire superficiel, en particulier pour les sols hydromorphes. Localement, on pourra recourir à un dispositif type "filtre à sable non drainé" lorsqu'une étude poussée à la parcelle démontrera la faisabilité d'une dispersion par le sous-sol.

2.3. LES UNITES PAYSAGERES ET L'OCCUPATION DU SOL

La commune de Gramond est caractérisée par un paysage vallonné. Elle s'inscrit sur une partie du plateau du Ségala délimité par des vallées profondes.

Le bourg de Gramond est situé en position centrale de la commune. Les hameaux sont généralement perchés au sommet de crêtes.

- **Les plateaux agricoles** (voir photo ci-contre)

Situés de part et d'autre des lignes de crêtes, ils sont généralement constitués de parcelles de tailles variables, où est pratiquée une agriculture intensive.

On y trouve notamment des cultures de maïs et de blé.



- **Les zones bocagères** (voir photo ci-contre)

Situées notamment au sud-ouest de la commune, elles sont composées de parcelles généralement de petites tailles, entourées de haies d'arbres (chênes, frênes, etc.) et d'arbustes (noisetiers, chèvrefeuilles, etc.) ou, plus rarement, de murets de pierres sèches.

Ces parcelles sont, le plus souvent, en prairies.

- **Les vallées secondaires**

Six vallées secondaires sillonnent le territoire communal, formées par le ruisseau de la Bécade (à l'ouest), le Lézert (au centre-ouest), le ruisseau de Couffignal (au nord), le ruisseau de Vayre (à l'est) et ruisseau du Merdialou (au sud).

Ces vallées sont occupées par :

- Les coteaux boisés

Les espaces boisés sont localisés sur les pentes des vallées secondaires, le long des principaux ruisseaux. On y trouve principalement du châtaignier.

- Les pentes enherbées

On les retrouvent sur l'ensemble du territoire, faisant le lien entre les coteaux boisés et le fond des vallées secondaires.



2.4. L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE³

C'est avec le XIII^e siècle que débute l'histoire de Gramond, et plus exactement en 1220, lorsque la bourgade devient une seigneurie.

Un château sera sans doute construit à cette époque. Son donjon servira plus tard de base au clocher actuel.

Le XVI^e siècle verra la construction de l'Oratoire par Guillaume Malerfe (pour sa sépulture), prieur pendant trente ans de « Grand-Mont ». Une plaque porte les armoiries du prieur et une inscription en latin.

Situé sur la grande place, au cœur du village, il s'agit d'un petit monument gothique solidement campé sur quatre piliers massifs.

Classé Monument Historique, il abrite une poignante Vierge de pitié entourée de Saint Jean et Sainte Madeleine. On a trouvé certaines ressemblances entre ces personnages et ceux de la mise au tombeau de la Cathédrale de Rodez. Le fait que l'on ait pu établir un rapport entre les deux œuvres est déjà un témoignage de qualité pour celle de Gramond. Il est vrai que toutes deux semblent provenir du même atelier de Villefranche de Rouergue.

Chef d'œuvre de la sculpture du XVI^e siècle longtemps dégradée, elle a été restaurée en 1997 et constitue l'une des plus belles piéti du Rouergue.



Toujours sur cette place, Paul Belmondo (1898-1982) père de l'acteur laissa une statue de la déesse des moissons : la statue de Cérès. Paul Belmondo est considéré comme l'un des artistes les plus marquants de l'art néoclassique contemporain. Il offrit cette œuvre à Vincent Bourrel, grand commis de l'Etat dont la femme avait des attaches à Gramond.

Sous l'impulsion de l'Abbé Combal, curé de Gramond, l'année 1843 sera marquée par la fondation du couvent des Dominicaines.

Entre 1859 et 1902, des travaux d'aménagement et d'agrandissement successifs donneront à l'église du village son architecture actuelle.

Cette église s'est toutefois bâtie peu à peu au cours des siècles.

Le chœur est aménagé dans le rez-de-chaussée du donjon du château, aujourd'hui disparu.



Les deux travées de la nef, de style gothique assez sobre, peuvent être du XV^e siècle.

La Chapelle de la Vierge, au nord, est le joyau de l'église. Elle est datée et signée par les armes de Guillaume Malerfe. Elle a donc été érigée au début du XVI^e siècle par le constructeur de l'Oratoire. Le principal artisan de la transformation de l'église est l'Abbé Combal (1790-1874). Par ailleurs, l'Abbé Dejean fut, entre 1970 et 1980, l'une des principales chevilles ouvrières des aménagements récents qui donneront à l'église son aspect actuel.

En 1890 et 1891, sera réalisée la construction du nouveau couvent nécessaire à la congrégation en pleine expansion à cette époque.

Le contour sera définitif en 1938 et le couvent deviendra dès lors le havre de paix et de recueillement que l'on connaît aujourd'hui.

³ Les informations sont issues de documents fournis par la mairie de Gramond

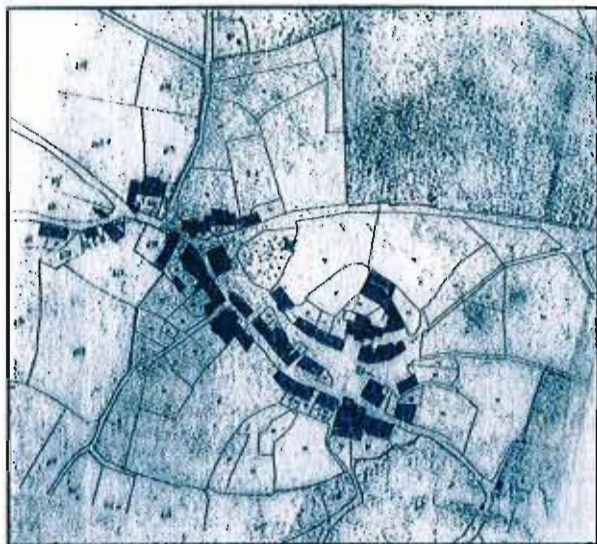
2.5. LA TRAME DE L'URBANISATION

L'urbanisation de la commune est principalement groupée sur le bourg de Gramond.

C'est également là que se sont implantées la majorité des nouvelles constructions, mais également vers de la Galdeyrie, à proximité de la RD 38, en direction de Baraqueville.

Les écarts, à fort caractère agricole, rassemblent généralement un bâti ancien.

Le bourg de Gramond⁴



Source : « Plan de référence de la commune » - 2005

Le bourg centre de Gramond est implanté sur les hauteurs d'une colline, ce qui lui donne un cachet perceptible, notamment en arrivant par l'entrée sud de la commune.

L'examen du cadastre ancien (voir ci-contre), datant de la première moitié du XIXe siècle, montre que le cœur du village était constitué par une rue allant de l'oratoire à la place du monument aux morts et à l'église.

Ce cadastre permet également de repérer la forme d'un ancien château situé autour de cette place. Ainsi, l'église était incluse dans l'enceinte du château, la base du clocher est celle de l'ancien donjon.

Le village se compose d'un habitat groupé et dense composé de pierre du pays, ce qui lui confère un grand caractère.

Ce bâti s'organise autour de la place de l'Eglise qui dispose de quelques places de stationnement liées à la mairie et à la collégiale. La circulation et les accès sont relativement difficiles dans le vieux bourg, en raison de l'étroitesse des rues, parfois renforcée par la présence d'anciennes portes médiévales

Les constructions sont assez imposantes (2 à 3 niveaux) et alignées à la voirie (RD 546 et voies de dessertes intérieures du bourg). Elles sont globalement de bonne qualité architecturale (cf. photo ci-contre).

Le village de Gramond est resté jusque dans les années 2000, un village ancien sans construction nouvelle, du fait essentiellement de la présence de l'activité agricole existante en périphérie (cinq exploitations importantes ceinturent le bourg).

Cette contrainte est accentuée par le relief important dans le secteur. En effet, le bourg de Gramond présente un dénivelé de 40 mètres d'est en ouest. Par ailleurs, on observe de départ de talweg à la limite ouest du village.

Les terrains étant situés sur de fortes pentes, les possibilités en matière de construction sont limitées.



⁴ Plusieurs informations ont été tirées du « plan de référence de la commune de Gramond », réalisé en février 2005

Toutefois, a récemment été implanté, sur une crête, un petit lotissement à la sortie sud du bourg en direction du lieu-dit « la Borie » (voir photo ci-contre). Ce lotissement est, d'ailleurs, en cours d'aménagement.

Les hameaux et écarts

Gramond regroupe une dizaine de hameaux implantés sur l'ensemble du territoire et à fort caractère agricole : la Roussarie, Cabanettes, Cabanes, la viguerie, Lacam, Routaboul, le Bourg, la Galdeyrie, Soulayrols, Frayssinet, la Valette Haute.

La commune compte également une quinzaine d'écarts dont les principaux sont le Moulinou, la loubière Haute, la Frayssou, la Planque, le Mouscard, la saurie, la lande, les Planes, le Tournal, Pré du moulin, Fabrègues, la Garenne, la Roque, etc.



Le Frayssinet

Les habitations sont le plus souvent formées par d'anciennes fermes qui sont situées sur des hauteurs. Leur origine a été ou est encore aujourd'hui liée à l'activité agricole (actuelles ou anciennes exploitations agricoles comprenant plusieurs bâtiments). La ferme que l'on trouve dans la région est composée d'un corps de logis abritant la famille de l'exploitant composé de deux niveaux, et d'un bâtiment d'exploitation. A l'origine, ce dernier était composé d'une étable surmontée de sa grange. Les deux bâtiments étaient disjoints.

La plupart de ces hameaux et écarts rassemble aujourd'hui un bâti traditionnel généralement restauré et représentent un intérêt patrimonial important. Leur localisation, souvent en hauteur et parfois isolée, leur confère un cadre de vie très rural, ouvert sur des paysages d'une grande qualité.

Aujourd'hui, de nouveaux bâtiments agricoles ont été rajoutés à proximité des anciennes fermes pour faciliter l'exploitation. Ils sont parfois peu intégrés aux paysages et leur importante superficie est visible de loin.

L'implantation de nouvelles constructions devra tenir compte des contraintes techniques (capacité des réseaux notamment), mais aussi de l'intérêt patrimonial et de l'activité agricole encore importante.

La commune compte enfin plusieurs éléments de patrimoine rural intéressants comme les murets de pierres sèches, les calvaires, les lavoirs, les cazelles, les anciennes granges, etc. (voir photos ci-dessous).

La carte des intérêts naturels et culturels en annexe reprend quelques uns de ces principaux éléments.



2.6. LA NATURE DES CONSTRUCTIONS

• Le bâti ancien

Les habitations sont généralement construites en blocs de granite.

Les murs sont jointés ou enduits, ils comportent des encadrements en grès.

L'utilisation de l'ardoise pour les toitures est prédominante mais on trouve parfois des constructions recouvertes de tuiles plates à emboîtement.

Le bourg de Gramond ainsi que la plupart des hameaux et écarts affichent une certaine homogénéité au niveau du bâti ancien qu'il est important de préserver.



• Le bâti d'après guerre

Les constructions d'après guerre sont peu représentées, de même que les constructions des années 1960. Ces dernières ont été réalisées selon un style fonctionnel typique de cette époque, sans grand caractère architectural et en faisant totalement abstraction de l'architecture traditionnelle décrite plus haut. Ces pavillons sont réalisés dans des volumes relativement importants puisqu'ils ont généralement un étage. Les toits présentent deux ou quatre pans en ardoises. Les murs sont recouverts d'un enduit gris ou blanc.

• Le bâti récent

Les constructions actuelles sont donc assez standardisées et implantées sur des terrains de superficie moyenne. Les traits architecturaux traditionnels sont parfois repris et l'on peut observer des réalisations de plein pied avec toits à 2 pans, généralement en ardoise.

Les murs sont, la plupart du temps, recouverts d'un crépi de couleur claire.



• Le bâti d'activité

A proximité des exploitations agricoles, on recense de nombreuses annexes construites avec des matériaux récents (taule, parpaings, etc.) qui s'intègrent généralement mal dans le paysage.



Conclusion

L'urbanisation communale est répartie sur le bourg de Gramond et quelques hameaux et écarts.

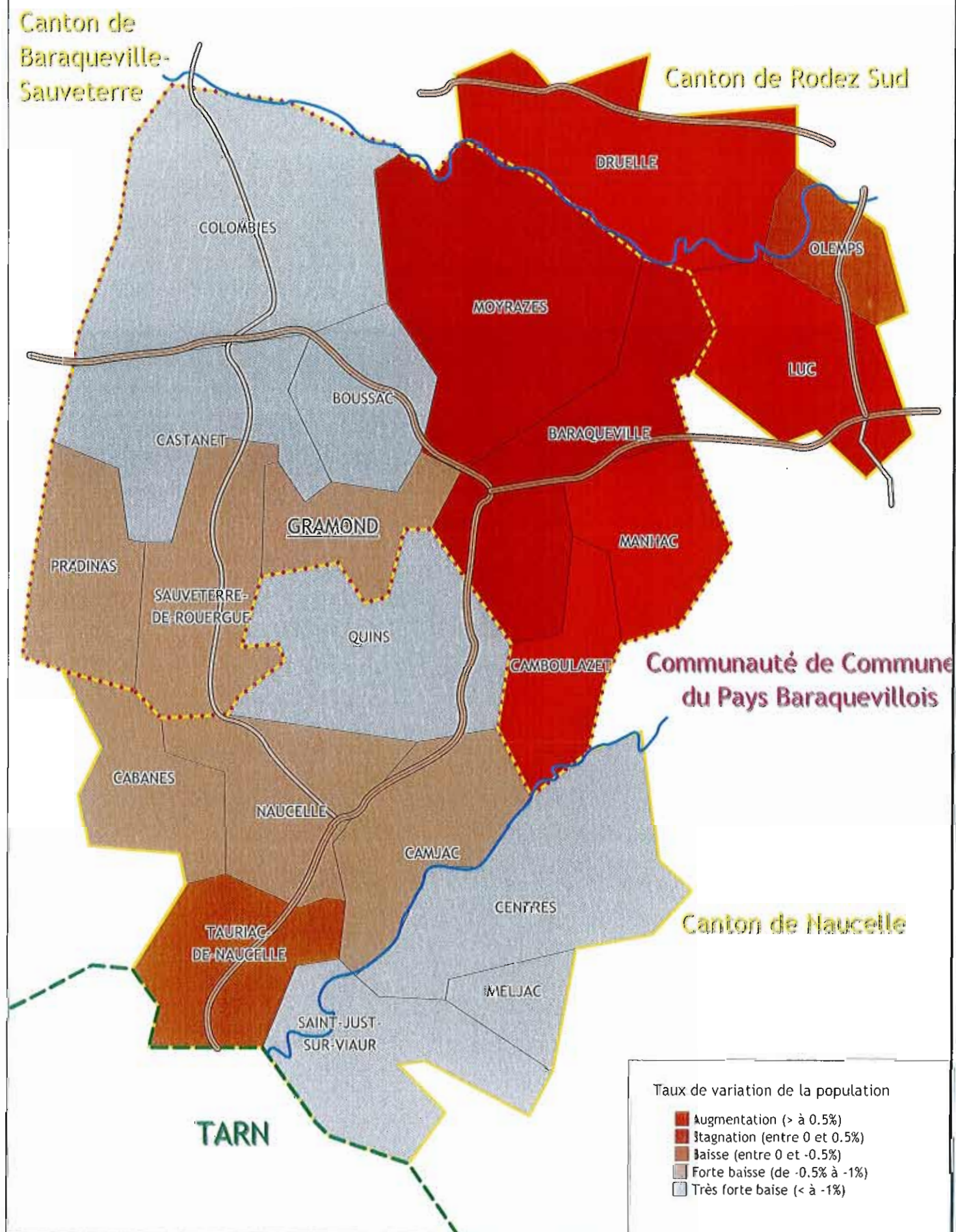
Le développement de l'urbanisation s'est effectué récemment, tenant compte des contraintes topographiques et agricoles, notamment au sud du bourg, mais également à proximité du hameau de la Galdeyrrie.

Le bâti est globalement entretenu et quelques bâtiments de caractère témoignent encore de l'histoire de la commune. Il renforce le charme du cadre de vie et l'attractivité globale de la commune.

B. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Cette partie se base sur des données issues du Recensement Général de la Population de 1999, réalisé par l'INSEE.

EVOLUTION DU TAUX DE VARIATION ANNUEL DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 1999



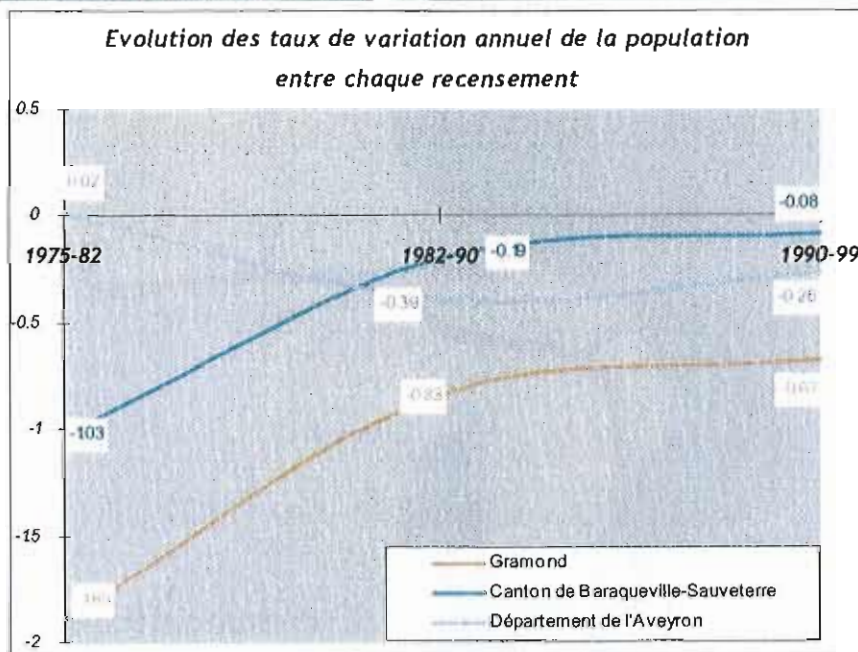
1. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Rappel historique

En 1806, Gramond comptait 856 habitants contre 750, un siècle plus tard plus tard. Les recensements ultérieurs continuent à traduire une baisse de la démographie jusqu'au dernier recensement de 1999.

1.1. UNE POPULATION EN BAISSSE

	1982	1990	1999	variation 1982-1999		variation 1990-1999	
				en nb	en %	en nb	en %
Gramond	417	390	367	-50	-11.99	-23	-6.27
Canton de Baraqueville-Sauveterre	8186	8065	8007	-179	-2.19	-58	-0.72
Département de l'Aveyron	278 654	270 141	263 808	-14846	-5.33	-6333	-2.40



Gramond comptait 367 habitants au dernier recensement de 1999, alors qu'elle regroupait 390 habitants en 1982.

On constate donc une baisse constante de la population jusqu'en 1999 (à l'inverse des tendances cantonale et départementale), qui toutefois, est moins forte entre 1990 et 1999 qu'entre 1982 et 1990.

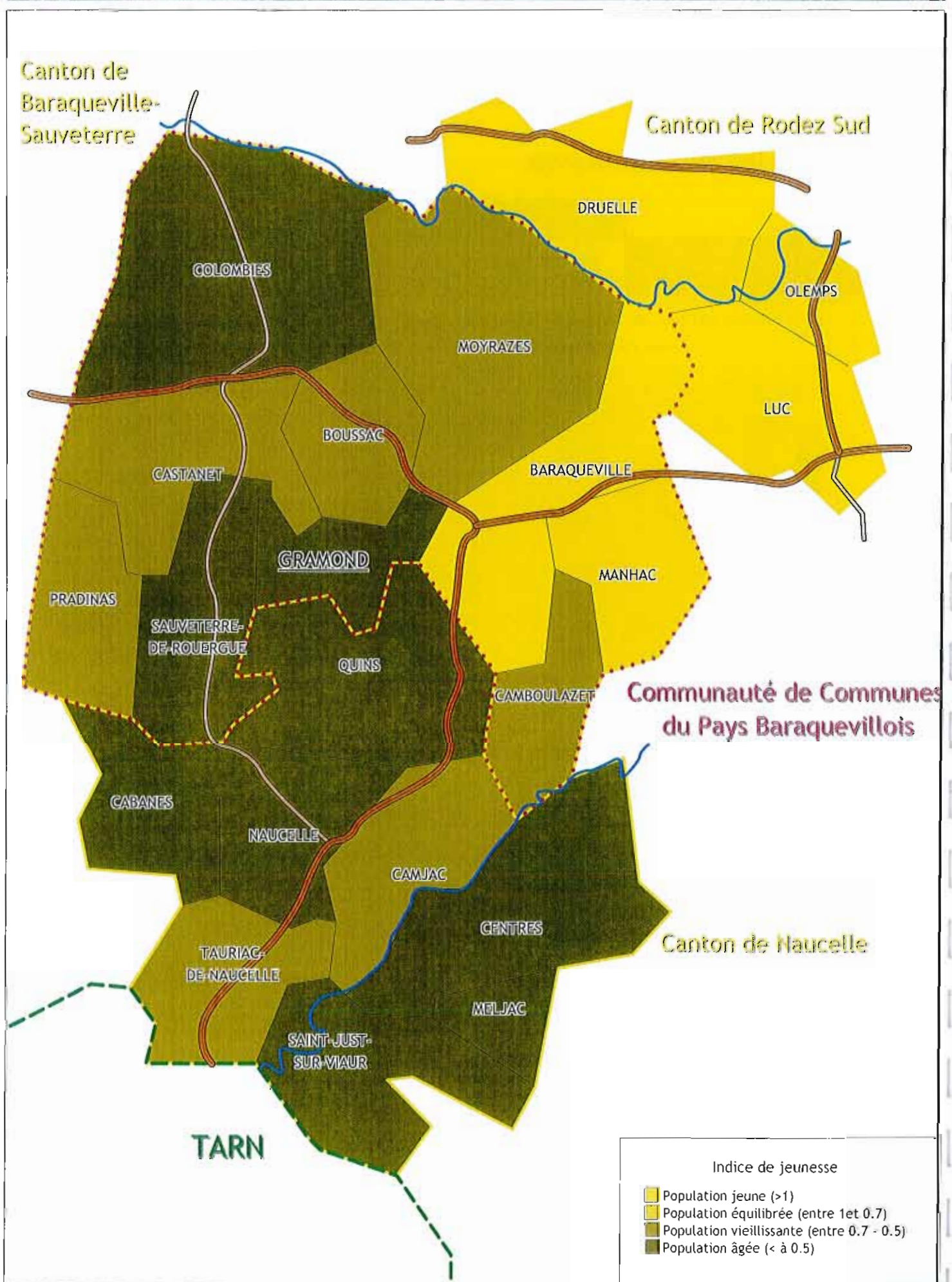
La carte ci-contre replace la situation de la commune dans un contexte plus général et nous indique une diminution globale de la population des communes qui s'éloignent de Rodez.

1.2. UN SOLDE NATUREL NEGATIF COMPENSE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

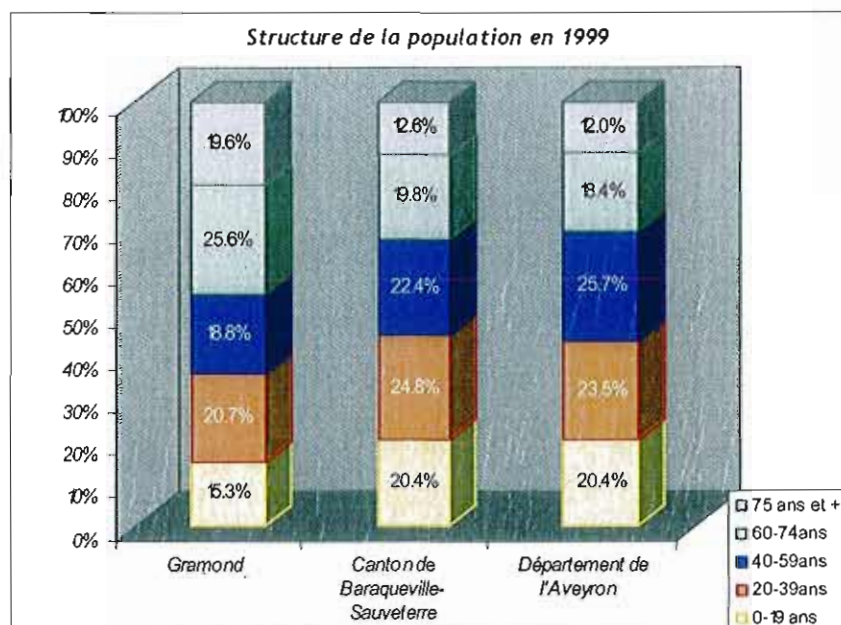
	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Solde naturel	-0.95	-1.2	-1.81
Solde migratoire	-0.95	0.37	1.14
Taux de variation annuel	-1.89	-0.83	-0.67

L'analyse des critères démographiques de 1999 met en évidence un solde naturel négatif en baisse qui tend à être compensé par un solde migratoire positif en forte hausse (la commune bénéficie de la proximité de Rodez et de l'aménagement de la RN 88 en 2x2 voies). La variation annuelle de la population, négative, tend à l'équilibre.

INDICE DE JEUNESSE EN 1999



1.3. LA STRUCTURE PAR CLASSE D'ÂGE : UNE POPULATION VIEILLISSANTE



La représentation graphique suivante met en évidence des contextes différents entre la commune d'une part, et le canton et le département d'autre part.

En effet, Gramond bénéficie d'un taux de jeunes de moins de 20 ans (15,3%) inférieur à celui du canton et du département (20,4%).

Et, la commune regroupe beaucoup plus de personnes âgées (de plus de 60 ans) : plus de 45,2% contre 32,4% pour le

canton et 30,4% pour le département.

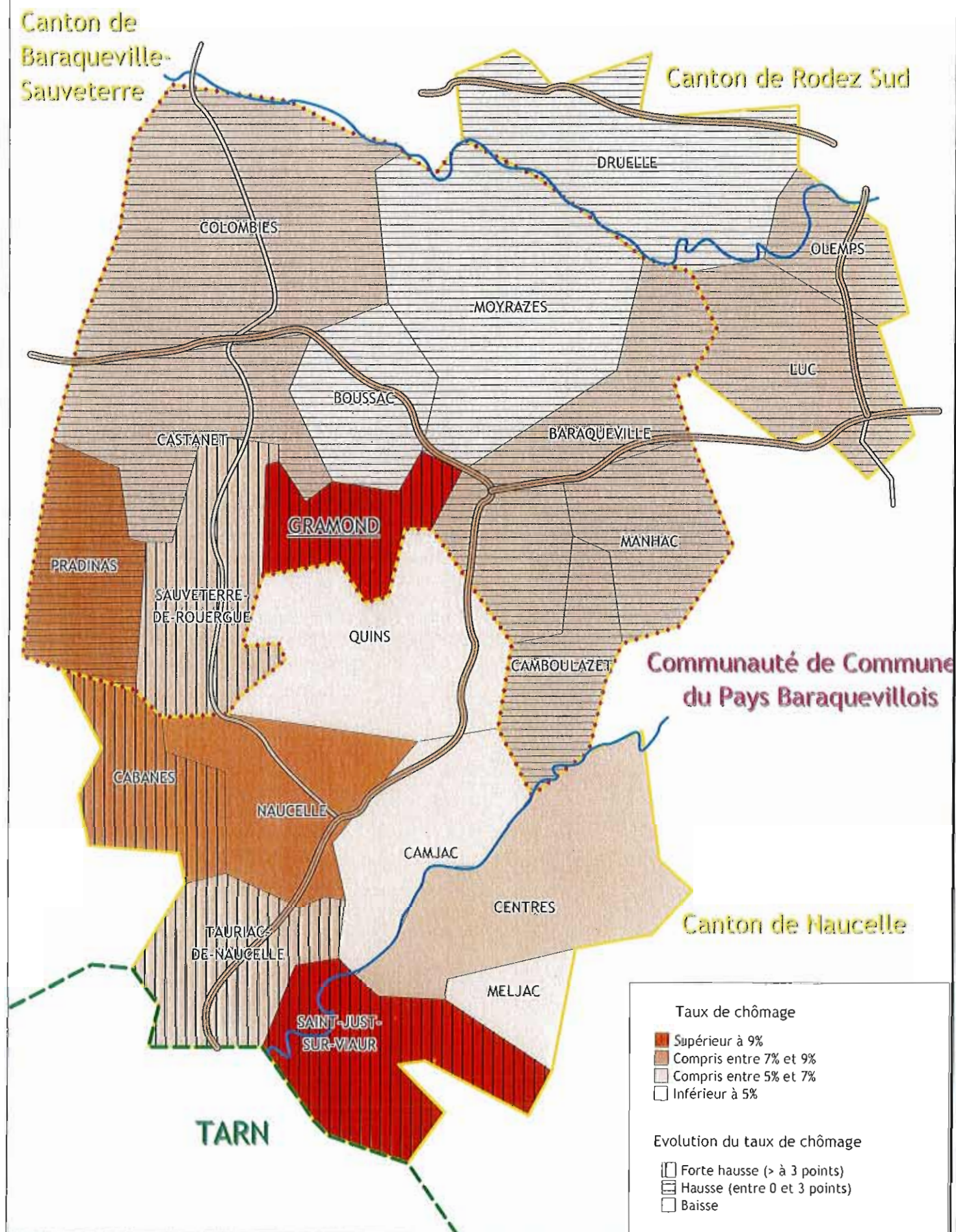
L'indice de jeunesse⁵ de 0,34, confirme cette analyse et illustre un contexte particulièrement vieillissant. Sur ce point, la commune de Gramond se détache nettement des tendances cantonale et départementale.

	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	Indice de jeunesse
Gramond	15.3%	45.2%	0.34
Canton de Baraqueville-Sauveterre	20.4%	42.2%	0.63
Département de l'Aveyron	20.4%	30.4%	0.67

La carte ci-contre de l'indice de jeunesse, nous montre que plus les communes sont éloignées de Rodez plus l'indice de jeunesse indique des contextes démographiques âgés avec un indice inférieur à 1, voire à 0,5.

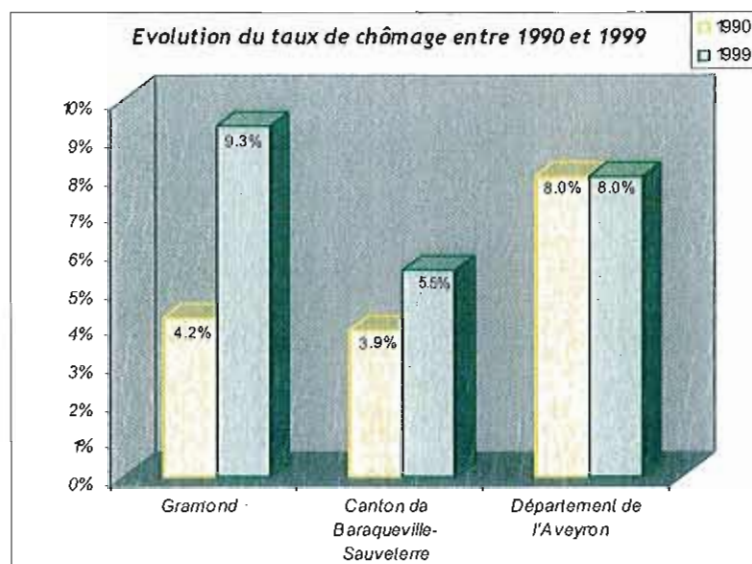
⁵ Part des moins de 20 ans sur la part des plus de 60 ans.

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ENTRE 1990 ET 1999



2. LA POPULATION ACTIVE

2.1. UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE, EN AUGMENTATION



Le taux de chômage en milieu rural est souvent faible, puisque les demandeurs d'emploi migrent vers les pôles économiques.

Toutefois, la commune de Gramond bénéficie d'un taux de chômage (9,2%) plus élevé que celui du canton (5,5%) et du département (8%).

A noter que ce taux a connu une forte augmentation entre 1990 et 1999 (+ 5 point).

Néanmoins, ces chiffres sont à relativiser puisque dans les faits, Gramond a enregistré sept

chômeurs supplémentaires entre 1990 et 1999.

La carte ci-contre fait état du taux de chômage en 1999 sur la zone. Il en ressort un taux de chômage plus faible et généralement en diminution (ou en faible augmentation) pour les communes proches de Rodez, alors que les tendances sont contraires pour les communes lointaines de l'agglomération rathénoise.

2.2. UNE POPULATION ACTIVE EN AUGMENTATION, TOURNÉE VERS L'AGRICULTURE ET LE TERTIAIRE

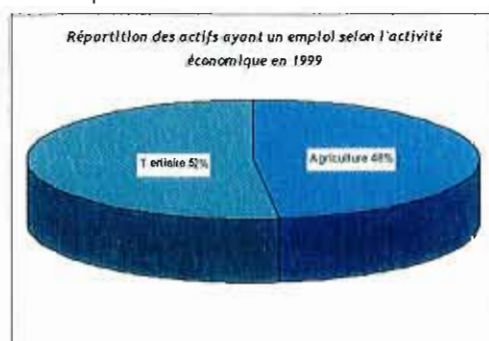
Taux d'activité par sexe			
	1999	1990	1982
Hommes	94,6%	90,9%	87,5%
Femmes	76,1%	56,3%	60,9%
Taux d'activité global	85,5%	73,2%	72,7%

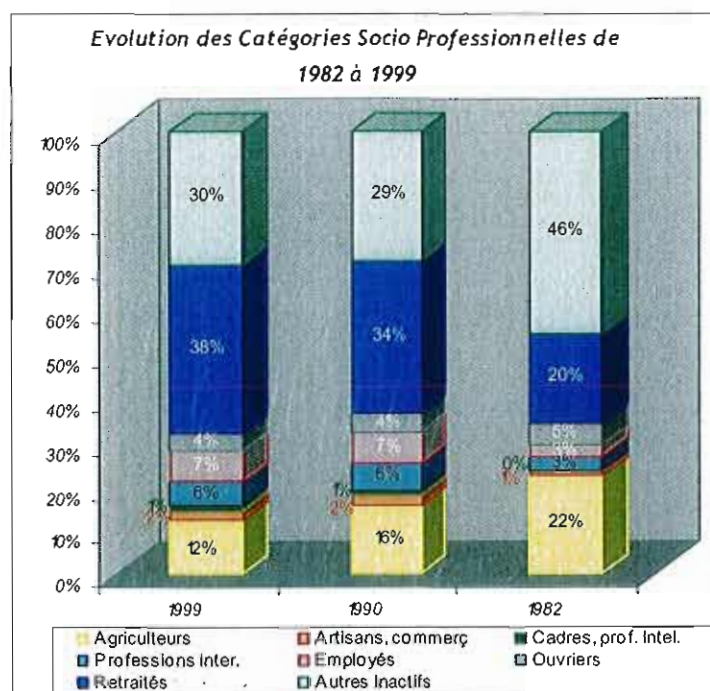
Le taux d'actif représente 85,5%. Il est en nette progression depuis 1982.

Par ailleurs, le taux d'activité des femmes (76,1%) a augmenté de 15 points depuis 1982, alors que celui des hommes n'a augmenté que de 7 point. Toutefois, le taux d'activité masculin demeure plus important (94,6%).

Les actifs de la commune sont dépendants des bassins d'emploi environnants et notamment celui de Baraqueville et Rodez.

Les deux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont le tertiaire (52%) et l'agriculture (48%). En 1999, aucun actif ne travaillait dans les secteurs de l'industrie et de la construction.





Les agriculteurs sont les mieux représentés avec 12% et sont dans une dynamique de croissance par rapport aux autres recensements.

Les employés et professions intermédiaires représentent 7% et 6% des catégories socio professionnelles (CSP) en 1999 et sont stables depuis 1982, de même que les ouvriers qui représentent 4% des CSP.

Toutefois, les artisans et les cadres ne sont quasiment pas représentés.

On constate par ailleurs que les retraités, fortement représentés (38%), augmentent depuis 1982.

Conclusion

La population communale se situe dans une dynamique peu favorable depuis 1982 et diminue encore aujourd'hui. Cette dynamique démographique est confirmée par un indice de jeunesse qui illustre un contexte communal particulièrement vieillissant.

Le taux de chômage est élevé dans un département qui rencontre des difficultés. Par ailleurs, celui-ci a fortement augmenté entre 1990 et 1999.

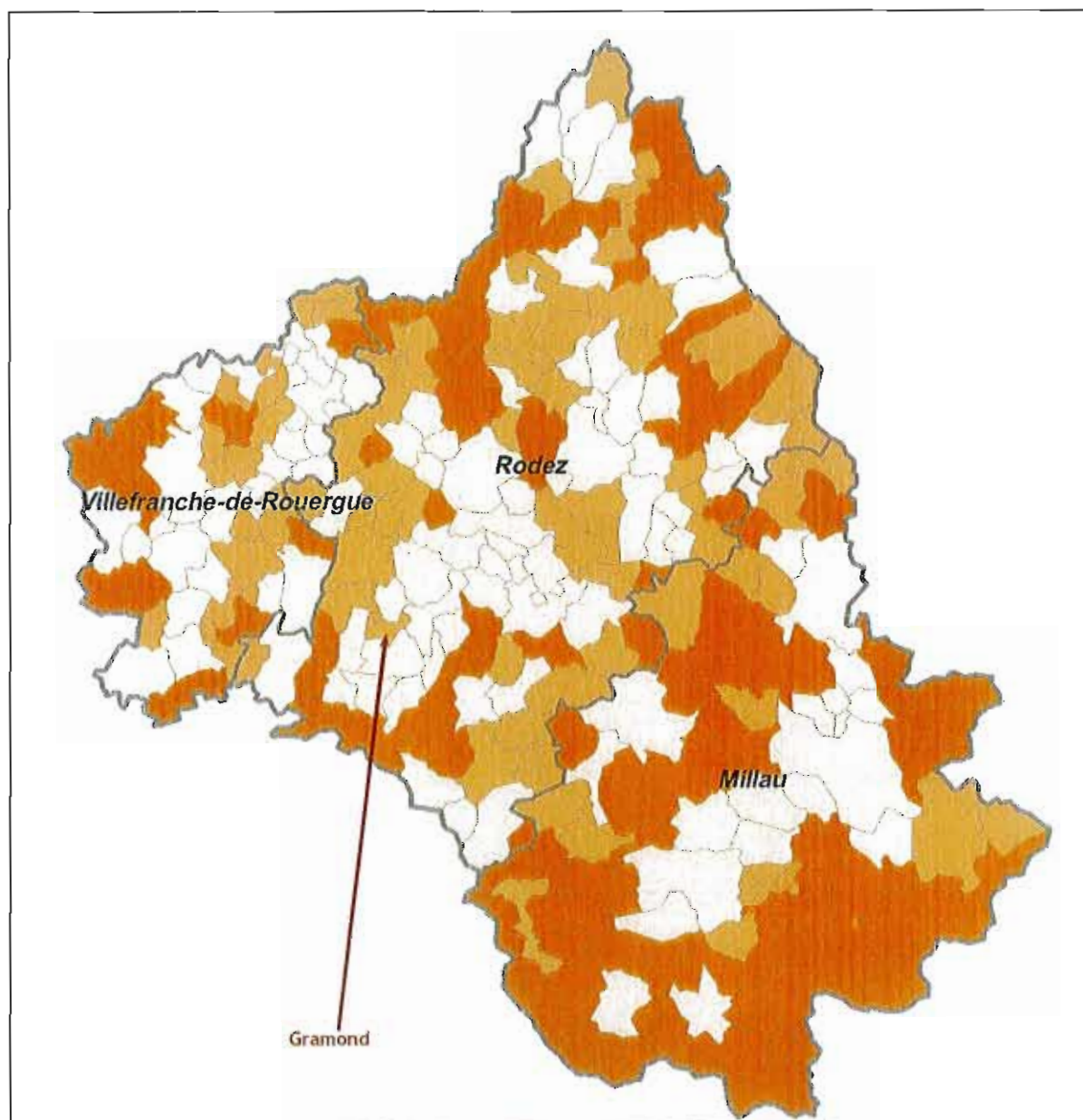
Enfin, le contexte économique est dominé par le tertiaire et l'agriculture, ce qui confirme le caractère fortement agricole de la commune et sa proximité avec les pôles d'emplois de Baraqueville et de Rodez.

Toutefois, ces chiffres restent très généraux et l'analyse plus fine du contexte économique local qui s'ult permettra de déterminer avec plus de précision la dynamique du territoire.

C. LE CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL

Cette partie se base sur des données issues du Recensement Général de la Population de 1999, réalisé par l'INSEE.

L'ELOIGNEMENT AUX SERVICES ET PRODUITS



Eloignement aux produits et service

- ☐ Moins de 5 Km
- ☐ De 5 à 7 Km
- ☐ Plus de 7 Km

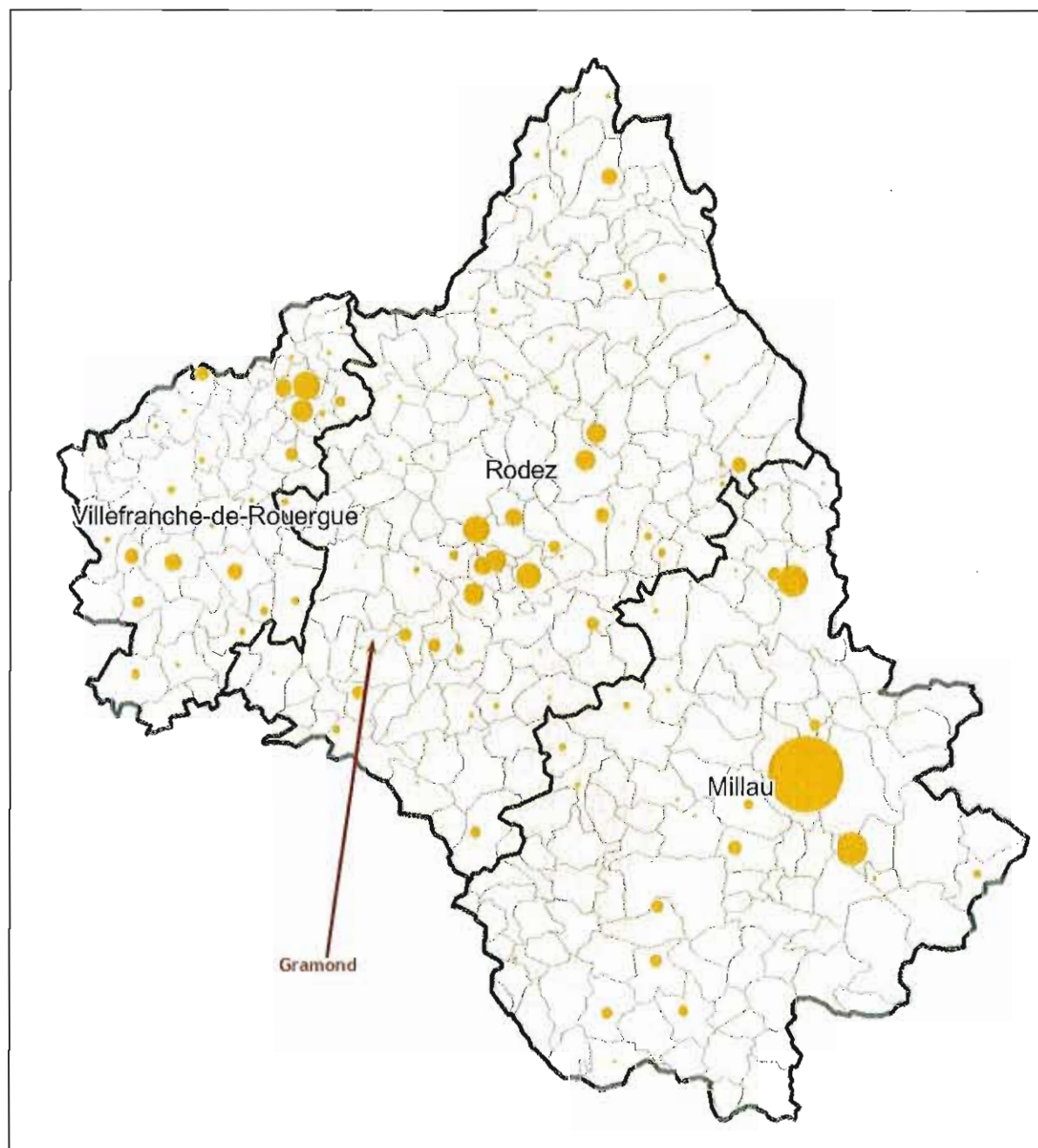
Limites administratives



Contours et noms des arrondissements

Sources : INSEE - Inventaire communal

LES ZONES D'ACTIVITES



Sources : INSEE - Inventaire communal

1. LES BASSINS D'EMPLOI

La carte ci-contre permet de situer la commune par rapport aux zones d'activité. Les aménagements routiers et autoroutiers permettent un développement économique, lié au transport notamment.

Rodez comporte les plus grandes surfaces en zone d'activité du centre Aveyron, et draine de nombreux emplois pour les communes alentour. Gramond est située à 25 km de Rodez et attire un certain nombre d'actifs.

Lieu de résidence - lieu de travail		
Actifs ayant un emploi	1999	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble	117	2.6%
Travaillent et résident :		
* dans la même commune	55	-25.7%
%	47.0%	-17.9 points
* dans 2 communes différentes :	62	55.0%
- de la même unité urbaine	0	///
- du même département	57	50.0%
- de départements différents	5	150%

Toutefois, le relevé des trajets domicile/travail ci-contre montre que 47% de la population de Gramond travaille sur place. Néanmoins, ce chiffre est en baisse depuis 1990, au bénéfice de différentes communes du département. Cela signifie que davantage d'actifs ont choisi d'habiter à Gramond et de travailler dans les pôles d'emplois environnants.

En revanche, la fuite des actifs vers d'autres départements est d'environ

de 4%, ce qui est très faible.

2. LES ACTIVITES ARTISANALES, COMMERCIALES ET AUTRES SERVICES

Commune proche de Baraqueville et Rodez, Gramond dispose d'un service postal, de la mairie.

Un établissement d'enseignement de la conduite de poids lourds est également installé à l'entrée nord-est de la commune.

Aucun commerce n'est présent sur la commune.



2.1. LA MAISON DE RETRAITE SAINT DOMINIQUE

Les aménagements successifs de la Maison Mère des Sœurs Dominicaines de Gramond fondée en 1843 par Sœur Marie-Anne Boutonnet, ont permis aux locaux de la Congrégation de prendre une nouvelle destination.

La Maison Mère a obtenu en 1995 l'agrément de la Direction de Solidarité Départementale comme maison de retraite où des religieuses mais aussi des personnes laïques, malades ou âgées, peuvent bénéficier d'un confort permanent, dans un cadre agréable et reposant.

L'habilitation EHPAD⁶ obtenue en avril 2003 pour 69 résidents, a permis la réalisation d'aménagements divers, nécessaires à l'accueil de personnes très dépendantes.

La maison de retraite emploie actuellement 31 salariés. Des médecins généralistes sont rattachés à l'établissement et de soins paramédicaux sont assurés en permanence.

De par son activité croissante et en devenir, cet établissement contribue au développement de la commune de Gramond.

⁶ Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

2.2. UN ARTISANAT VARIE

L'artisanat est relativement peu représenté sur la commune :

- 1 électricien
- 2 plombiers chauffagistes
- 1 couvreur
- 3 entreprises de travaux agricoles
- 1 mécanicien agricole
- 1 maréchal ferrant

3. L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

L'activité industrielle n'est plus présente sur la commune.

4. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Bien que la commune de Gramond soit traversée par la RD 38 reliant Baraqueville à Sauveterre de Rouergue, l'un des plus beaux villages de France, la commune bénéficie de peu de retombées touristiques.

Pourtant celle-ci regroupe un certain nombre d'éléments patrimoniaux (l'oratoire abritant la piéta, la statue de Ceres, l'église et la chapelle de la vierge, les maisons anciennes à l'architecture traditionnelle sur l'ensemble du territoire, etc.) qu'il est possible de découvrir au travers les sentiers de randonnées qui traversent le territoire communal (voir carte des intérêts culturels).

Enfin, il n'y a plus d'hébergement touristiques sur la commune (il y avait auparavant deux gîtes ruraux, qui ont fermé), ni aucun type de structure d'accueil.

Conclusion

La commune de Gramond présente un faible niveau d'activité, dû notamment à la proximité du pôle de Baraqueville et de Rodez.

5. L'ACTIVITE AGRICOLE

Cette étude comparative est le résultat de l'exploitation des données AGRESTE (RGA 2000) et d'une étude agricole réalisée avec les agriculteurs de la commune.

La S.A.U. communale représente 959 ha soit 73 % du territoire communal.

La commune est située dans la région agricole du Ségala et fait partie de :

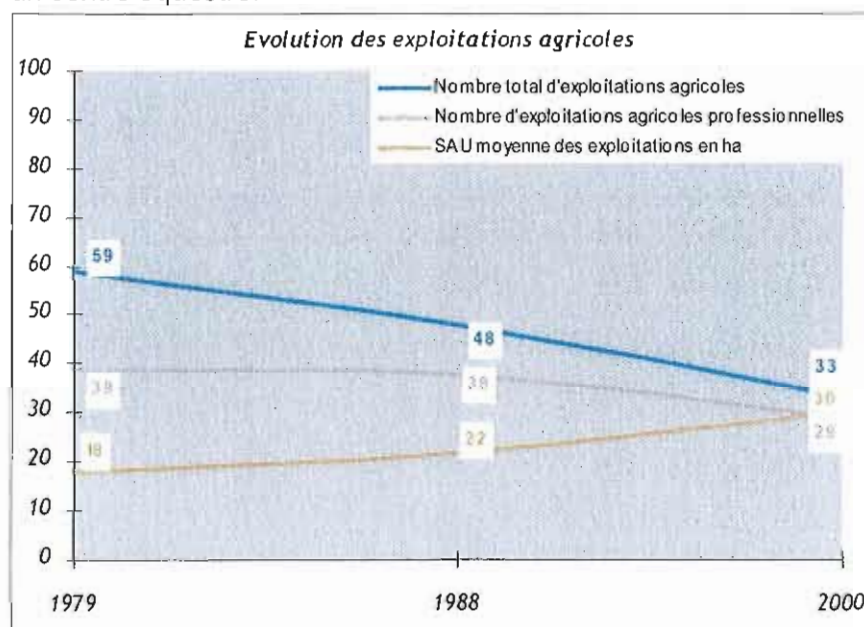
- Secteur AOC⁷ Roquefort
- Secteur AOC Bleu des Causses
- Secteur IGP⁸ Agneau de l'Aveyron
- Secteur IGP Canard à foie gras du Sud-ouest
- Secteur IGP Veau d'Aveyron et du Ségala
- Secteur IGP Jambon de Bayonne

1.1 TAILLE DES EXPLOITATIONS ET MOYENS DE PRODUCTION

Taille des exploitations et moyen de production	1979	1988	2000	évolution 1988-2000	évolution 1979-2000
Nombre total d'exploitations agricoles	59	48	33	-31%	-44%
Nombre d'exploitations agricoles professionnelles	39	38	29	-24%	-26%
SAU moyenne des exploitations en ha	18	22	30	36%	67%

En 2000, la commune de Gramond comptait 33 exploitations agricoles dont la part des exploitations professionnelles est importante (29 au total).

En 2005, ce chiffre est identique. Sur les 28, une ne rassemble pas d'animaux et une autre est un centre équestre.



L'activité agricole a baissé de 44% depuis les années 1980, ce qui est important. Le nombre total d'exploitations diminue d'une manière constante depuis 20 ans.

Toutefois, la diminution des exploitations professionnelles est de moindre importance.

En revanche, on constate que la SAU moyenne des exploitations augmente sur la période 1979-2000. On observe ces mêmes tendances sur l'ensemble du secteur et plus largement au niveau national.

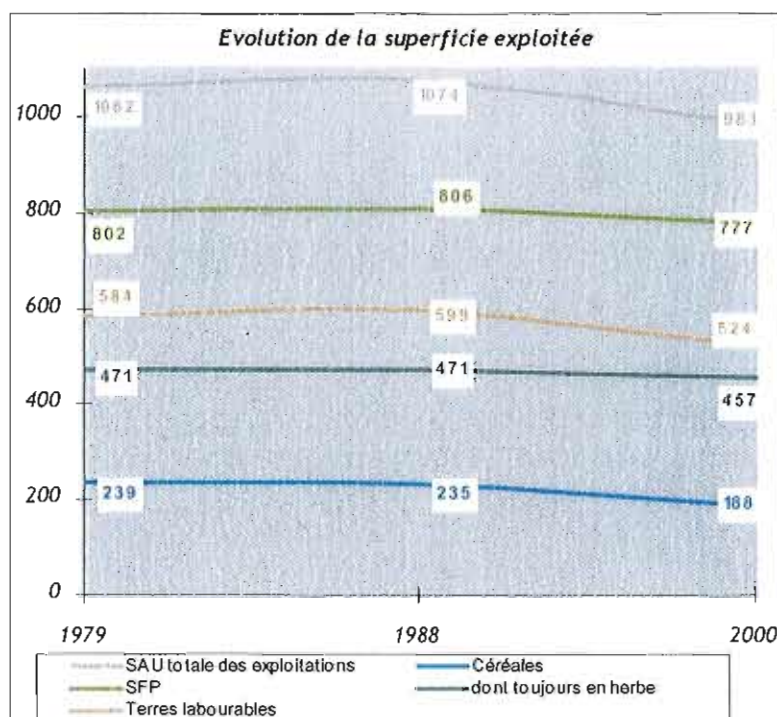
Les surfaces en fermages sont passées de 140 ha en 1979 à 322 ha en 2000, ce qui constitue une très forte hausse. Le patrimoine foncier des exploitants agricoles a donc diminué et ceci fragilise leurs moyens de production.

⁷ Appellation d'Origine Contrôlée

⁸ Indication Géographique Protégée

1.2 REPARTITION DE LA SURFACE EXPLOITEE DES EXPLOITATIONS

Superficie exploitée	1979	1988	2000	évolution 1988-2000	évolution 1979-2000
SAU totale des exploitations	1062	1074	983	-8%	-7%
Céréales	239	235	188	-20%	-21%
SFP	802	806	777	-4%	-3%
dont toujours en herbe	471	471	457	-3%	-3%
Terres labourables	584	599	524	-13%	-10%



La surface vouée à l'agriculture, sur le territoire communal est de 983 ha. Toutefois, la SAU totale des exploitations est de 959 ha en 2000, ce qui signifie que d'autres agriculteurs peuvent exploiter sur la commune.

Les surfaces fourragères, qui représentent près de 80% de la SAU des exploitations, enregistrent toutefois une légère baisse entre 1988 et 2000 après avoir augmenté entre 1979 et 1988.

Les surfaces toujours en herbe sont en diminution et représentent 457 ha en 2000.

Les terres labourables, après avoir connu une augmentation,

sont en baisse depuis 1988.

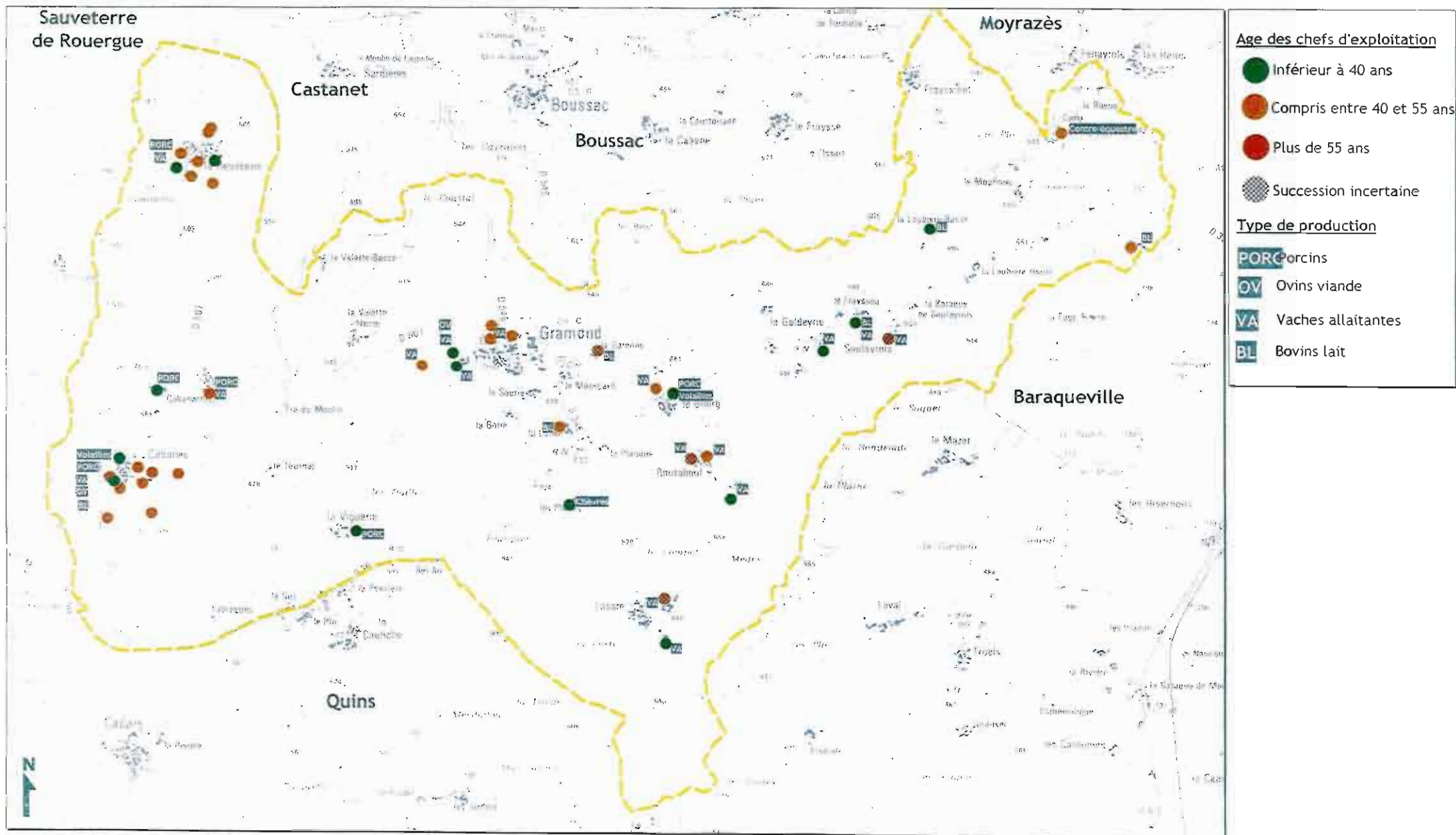
Les surfaces en céréales sont relativement faibles, et baissent (-21%) depuis 1979 (environ 50 ha en 2000).

Les exploitations sont situées sur l'ensemble de la commune, toutefois en diminution sur le bourg.

1.3 LE CHEPTEL

Le cheptel	1979	1988	2000	2005	évolution 1988-2000	évolution 1979-2000	évolution 2000-2005
Total Bovins	1350	1546	1537	909	-1%	14%	-41%
Vaches allaitantes	501	522	599	584	15%	20%	-3%
Total Volailles	2526	3138	1771	300	-44%	-30%	-83%
Total Ovins	2576	1693	1465	2460	-13%	-43%	68%
Brebis	1583	1234	1028		-17%	-35%	
Total Porcins	2183	4183	6237	1529	49%	186%	-75%
Porcs à l'engraissement	913	2156	2935		36%	221%	

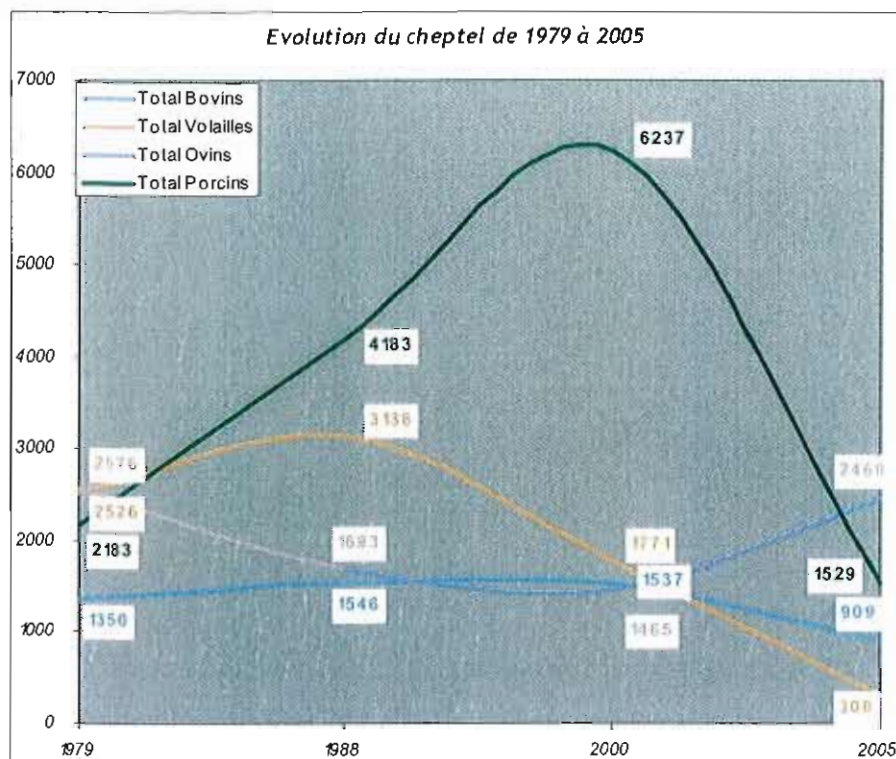
AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET TYPES DE PRODUCTION



La production porcine, dominante sur la commune de Gramond et en augmentation depuis 1979, connaît un recul : la production en 2000 était de 6237 têtes, contre environ 1530 têtes en 2005.

La production bovine en augmentation depuis 1979, a également baissé depuis 2000 pour atteindre environ 1000 têtes en 2005. Plus de la moitié (585 têtes) d'entre elles sont des vaches allaitantes.

La production ovine, en augmentation depuis 2000 et la plus représentée en 2005, regroupe environ 2460 têtes.



D'autres productions sont présentes sur la commune telles que l'aviculture (en diminution depuis 2000, puisque l'on compte actuellement quelques 300 volailles), mais également un élevage de 220 chèvres.

Par ailleurs, un centre équestre est situé à l'entrée nord-est de la commune et regroupe une trentaine de chevaux.

Sept bâtiments d'exploitation bénéficient du régime des installations classées⁹. Les autres sont soumis au règlement sanitaire départemental¹⁰.

La localisation des bâtiments qui accueillent des animaux, de l'habitation de l'exploitant et des tiers, figure sur la carte de synthèse en annexe.

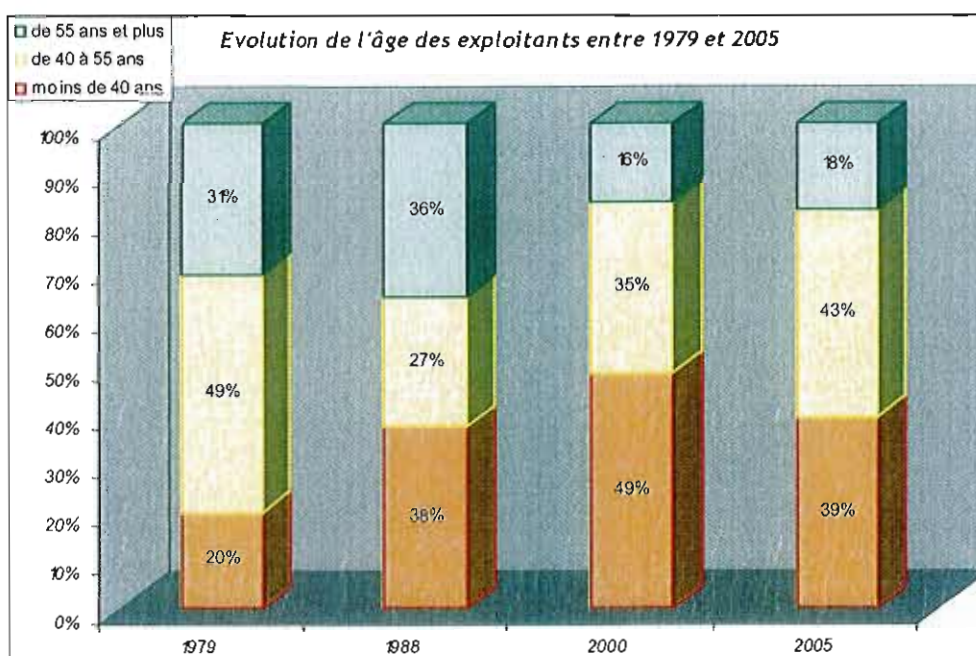
1.4 AGE DES EXPLOITANTS ET CO-EXPLOITANTS

Age des exploitants et coexploitants	1979	1988	2000	2005	Evolution 1979-2005
moins de 40 ans	12	21	18	11	-8%
de 40 à 55 ans	30	15	13	12	-60%
de 55 ans et plus	19	20	6	5	-74%
Total	61	56	37	28	-54%

L'âge des chefs d'exploitation est repris dans la carte ci-contre

⁹ Application de la règle de réciprocité de 100 mètres pour les élevages soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

¹⁰ Application de la règle de réciprocité de 50 mètres en application du Règlement Sanitaire Départemental.



Le pourcentage des jeunes exploitants qui augmentait fortement pour atteindre près de 50 % en 2000, baisse ensuite pour revenir à 40% en 2005.

La tranche d'âge intermédiaire reste prépondérante et augmente régulièrement depuis 1988 après avoir subi une forte baisse entre 1979 et 1988.

Bien que les exploitants de plus de 55 ans soient en nette diminution entre 1988 et 2000, leur nombre stagne ensuite. Le constat précédent laisse penser que le nombre d'agriculteurs devrait connaître une baisse importante à moyen terme.

La population familiale active sur les exploitations a diminué de près de 40% pour atteindre le nombre de 82 en 2000. Cette baisse, importante, est le fruit de la professionnalisation de l'agriculture qui découle notamment de la réforme de la P.A.C.

1.5 LA REPARTITION DES HAMEAUX

- Hameaux agricoles

La Roussarie, Cabanes.

- Hameaux mixtes

Lacan, Routaboul, le Bourg, Cabanette, la Viguerie

- Hameaux non agricoles

La Valette Haute, la Galdeyrie

Par ailleurs, le sud du bourg de Gramond est non agricole.

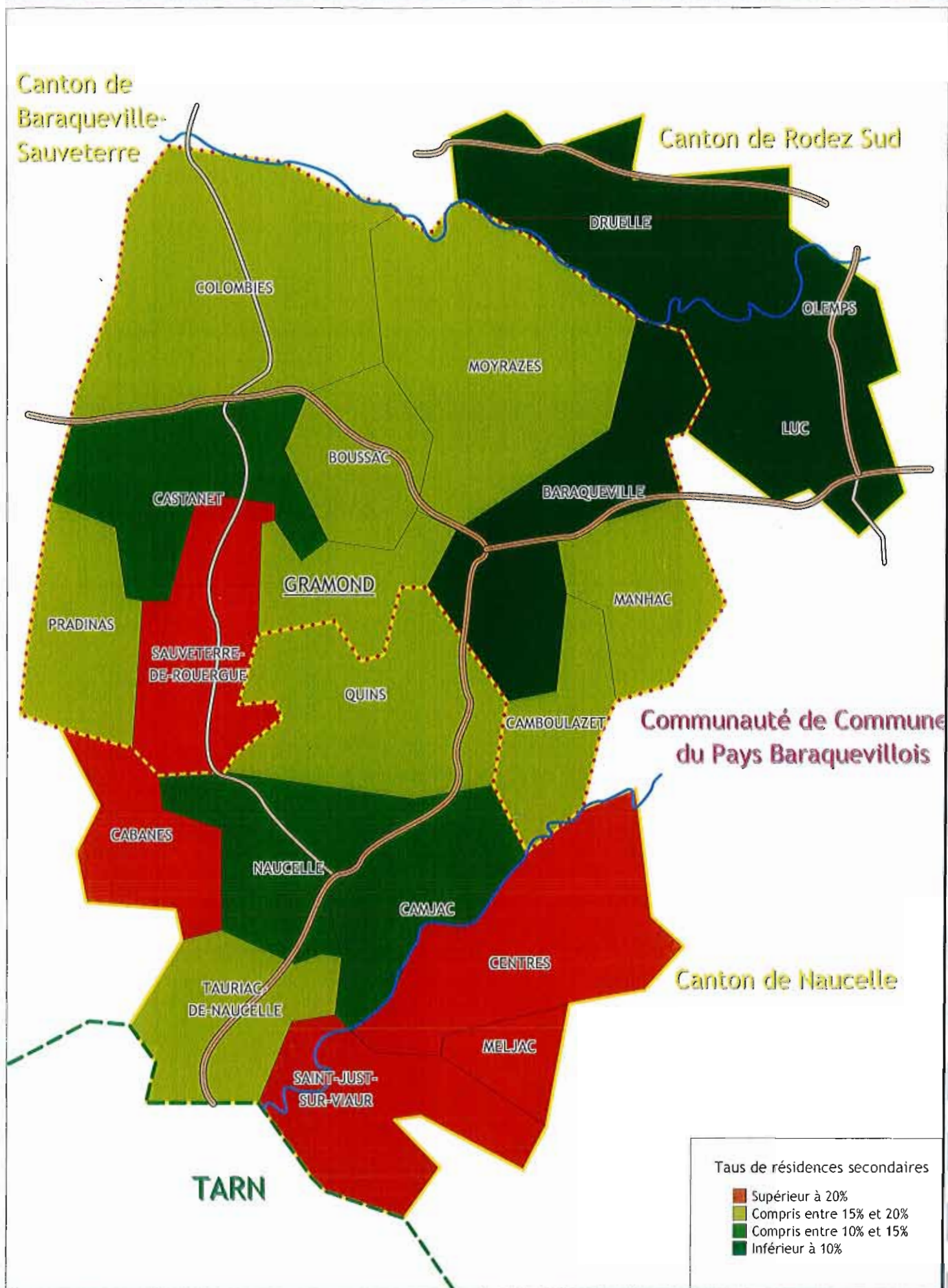
Conclusion

On assiste à une baisse constante de la population active agricole ainsi qu'à une professionnalisation et une précarisation de l'agriculture. Bien que le nombre d'exploitations devrait continuer à diminuer dans les années à venir, l'agriculture demeure une activité importante pour la commune et les terres agricoles communales représentent toujours un patrimoine de valeur.

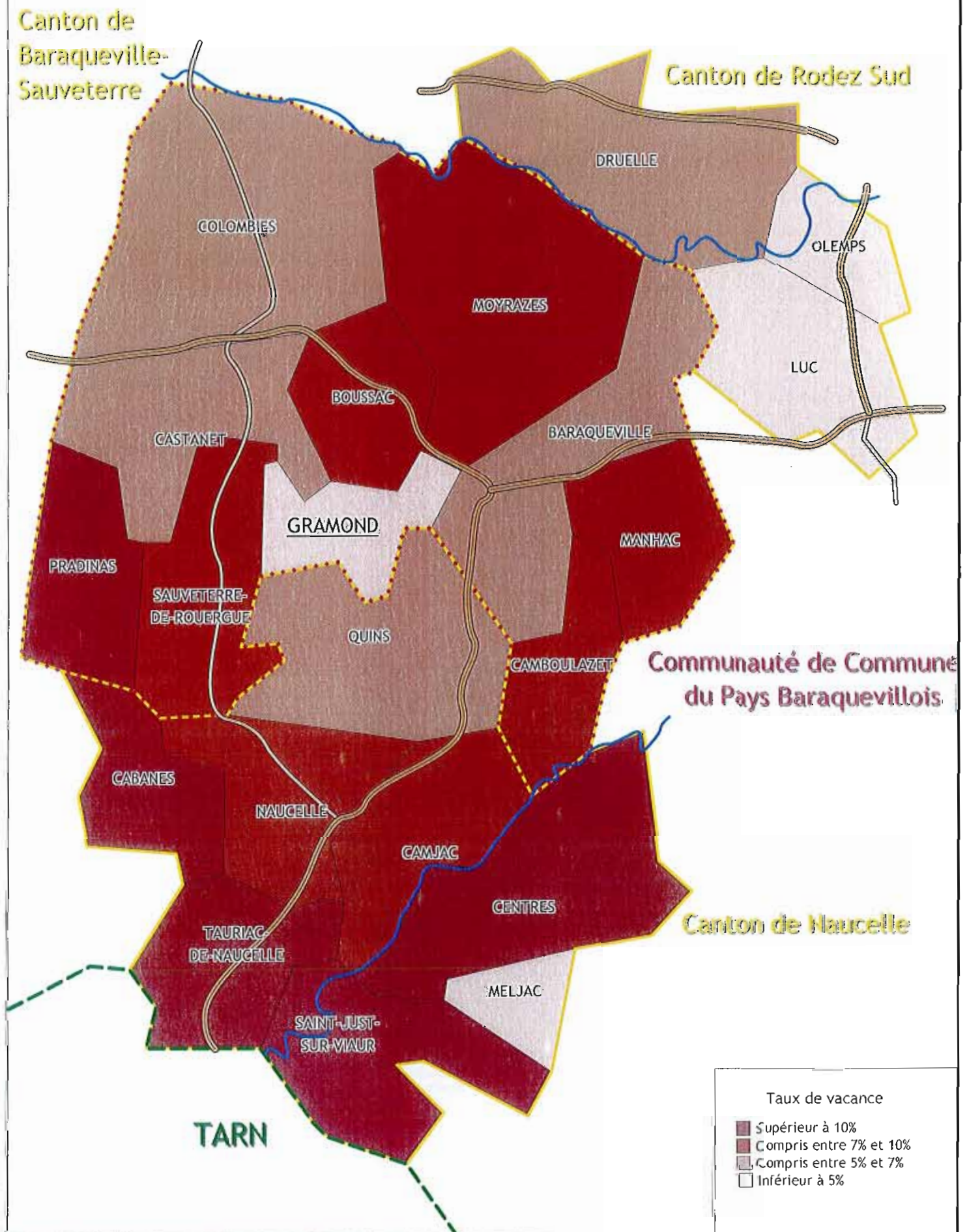
D. LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

Cette partie se base sur des données issues du Recensement Général de la Population de 1999, réalisé par l'INSEE.

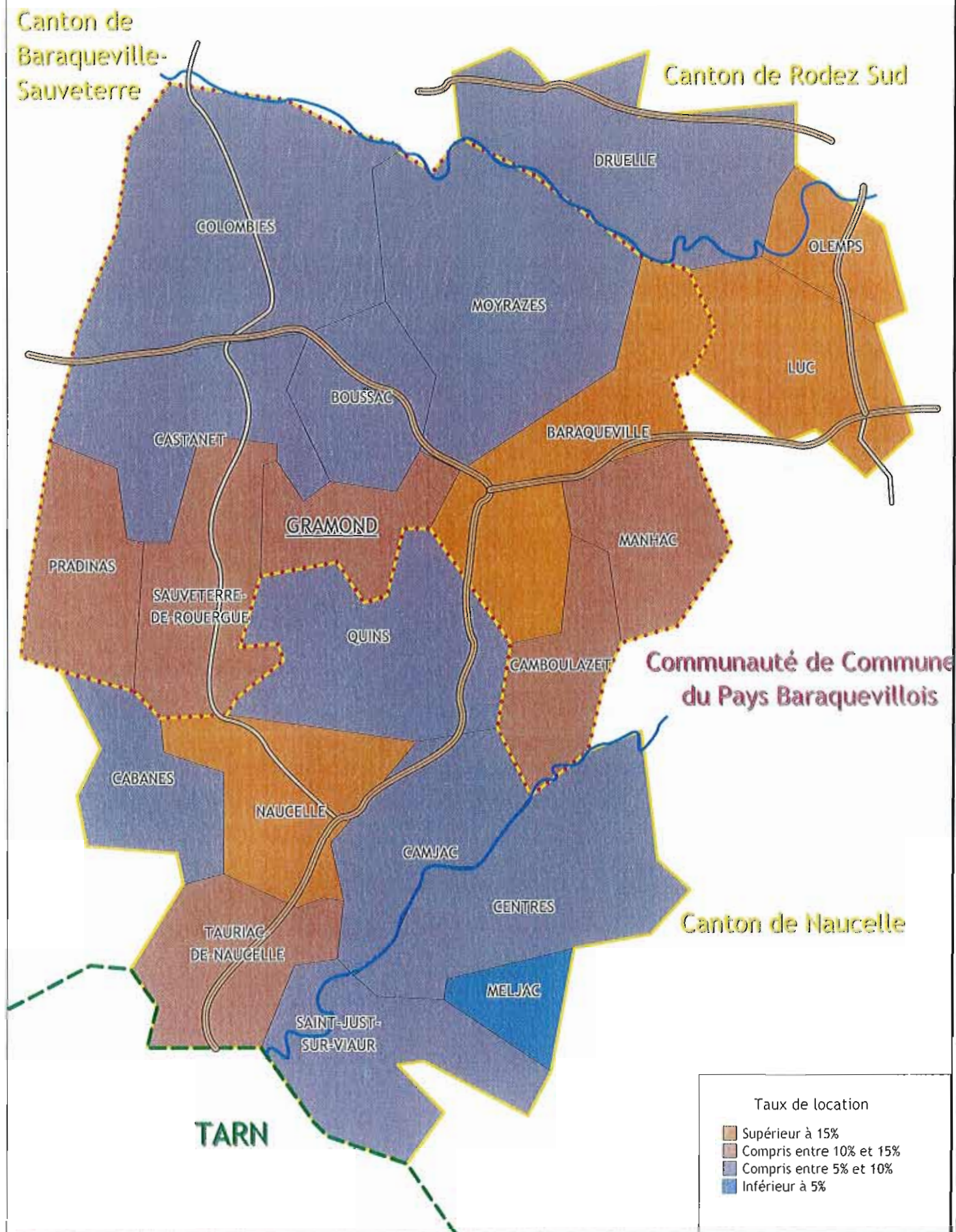
PART DES RESIDENCES SECONDAIRES EN 1999



TAUX DE VACANCE DES LOGEMENTS EN 1999



TAUX DE LOGEMENTS LOCATIFS EN 1999



1. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

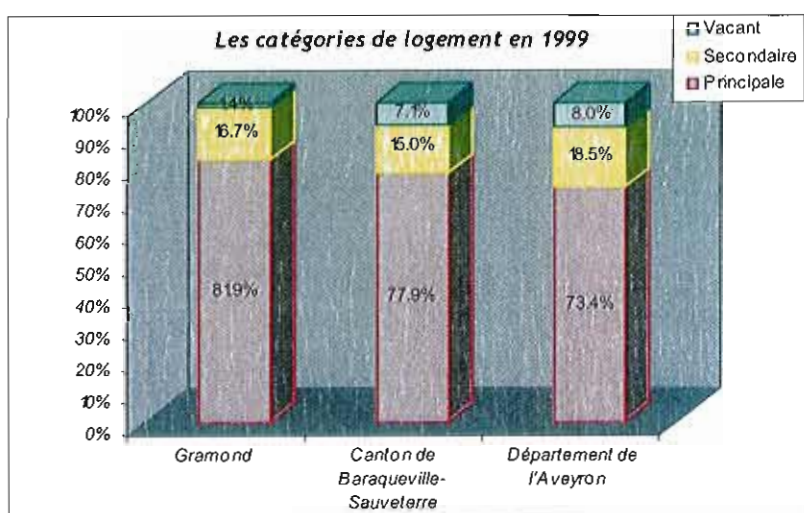
La carte ci-contre place la commune, contrairement aux communes plus éloignées de Rodez, dans un contexte de faible taux de vacance des logements.

	Principale	Secondaire	Vacant	Total
Gramond	118	24	2	144
Canton de Baraqueville-Sauveterre	3008	579	275	3862
Département de l'Aveyron	109977	27719	11987	149683

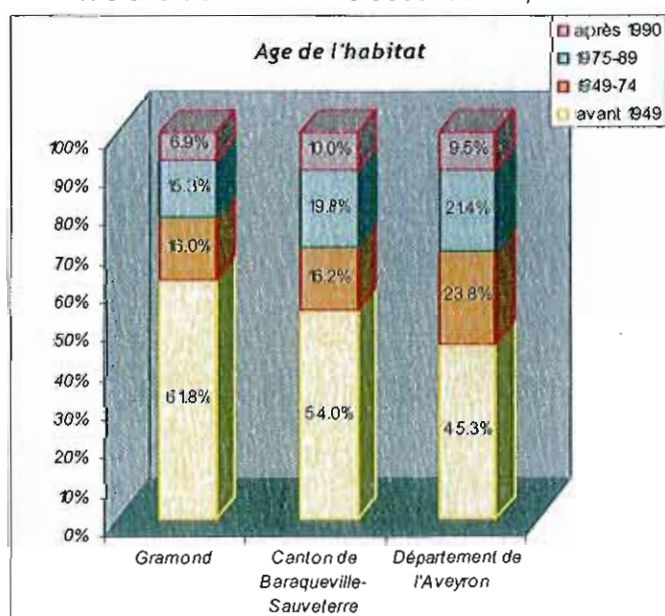
Gramond comptait en 1999, 144 logements, dont 24 résidences secondaires.

Le taux de logements vacants (1,4%) est très faible. Il est inférieur aux données cantonales et départementales.

Les résidences secondaires et occasionnelles représentent presque 17% des logements de la commune. Ce chiffre permet de relativiser la faiblesse du taux de vacance, car une partie des logements n'est occupée que de manière saisonnière.



La carte des résidences secondaires, nous montre que les communes éloignées de Rodez ont un taux élevé de résidences secondaires, contrairement à celles situées à proximité de Rodez.



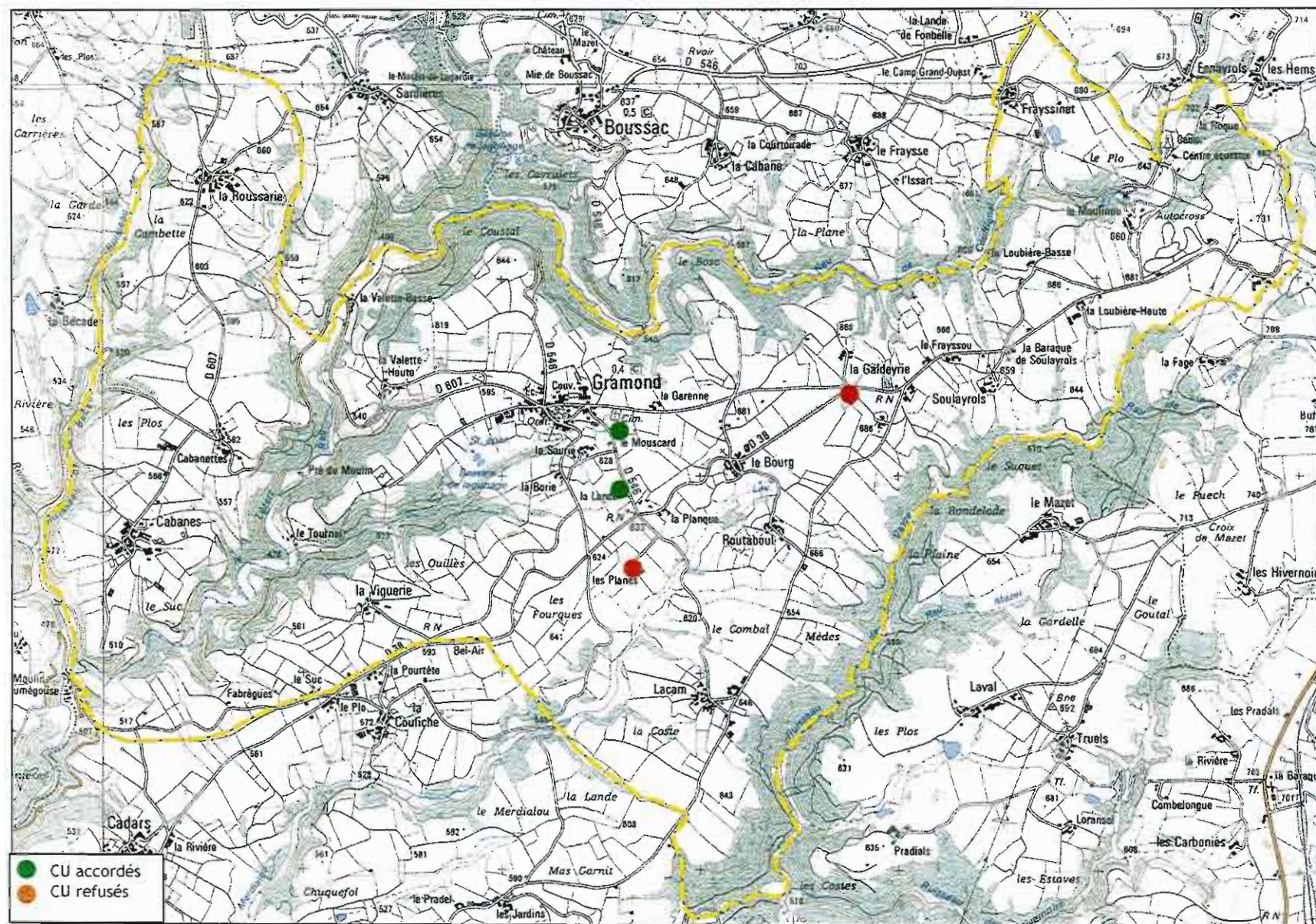
Le parc de logement est relativement ancien puisque environ 62% des logements datent d'avant 1950.

Toutefois, les données montrent que presque un quart des constructions sont récentes (de 1975 à aujourd'hui).

Par ailleurs les constructions datant des années 1975/1980 représentent 16% des logements.

On note cependant un léger creux au niveau communal après 1990.

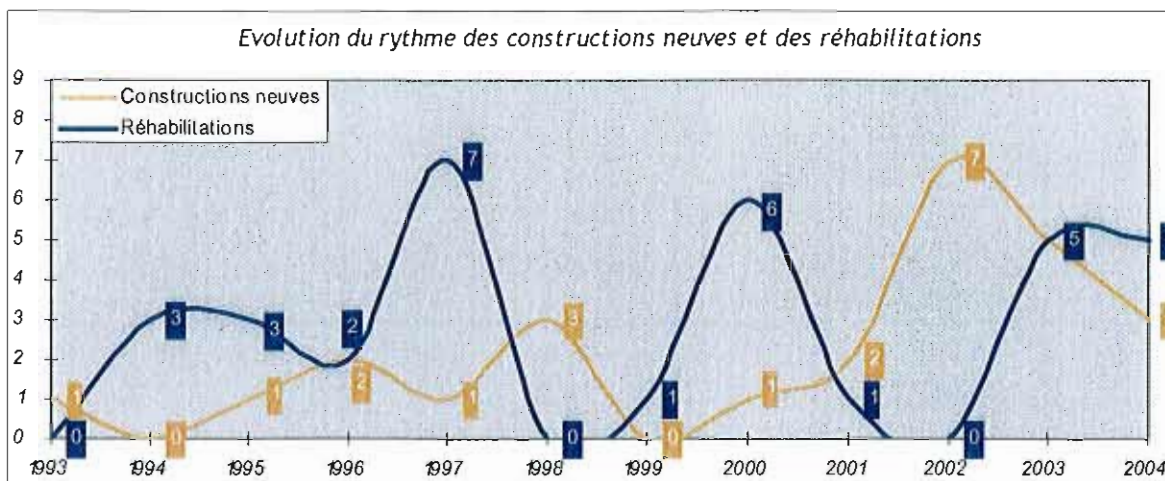
LOCALISATION DES CERTIFICATS D'URBANISME DEPOSES EN 2004 ET 2005



Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL	MOYENNE
Constructions neuves	1	0	1	2	1	3	0	1	2	7	5	3	26	2.17
Réhabilitations	0	3	3	2	7	0	1	6	1	0	5	5	33	2.75

Alors que la moyenne des constructions neuves se situe aux alentours de deux par an, la part des rénovations est plus importante puisque l'on recense environ trois rénovations par an ces dix dernières années, ce qui représente 33 rénovations en tout contre 26 constructions nouvelles sur la même période.

Toutefois, on constate que le rythme des constructions s'est accéléré ces cinq dernières années, puisque l'on recense environ quatre constructions nouvelles par an, depuis 2000.



Les rythmes des constructions et des rénovations sont assez inégaux, mais ont tendance à s'accélérer ces dernières années.

On constate en effet une augmentation des constructions neuves à partir de 2002, ce qui laisse présager une augmentation de la demande en terrains à bâtir.

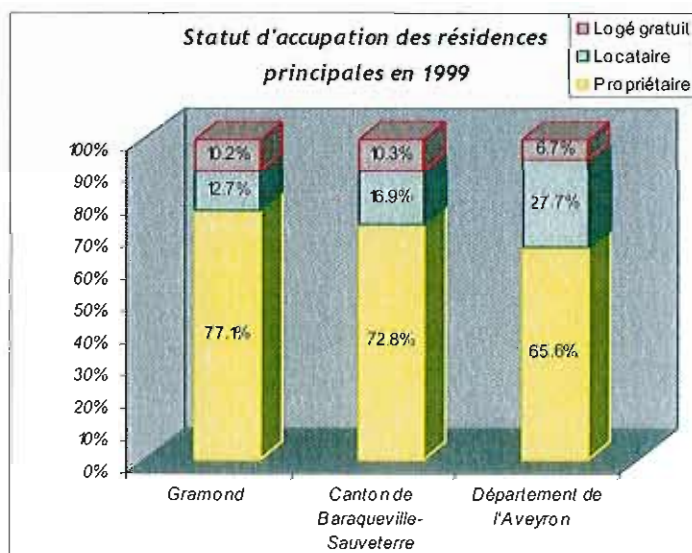
La carte ci-contre localise l'ensemble des Certificats d'Urbanisme déposés en 2004 et 2005.

Les pastilles vertes étant ceux ayant reçu un avis favorable, les rouges ayant reçu un avis défavorable.

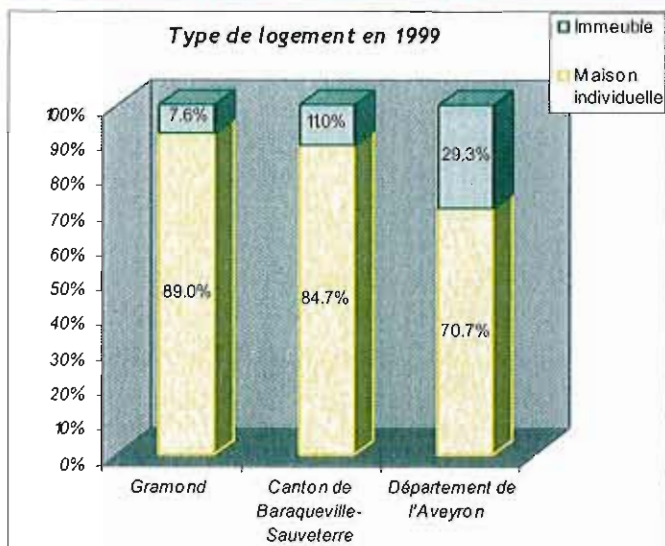
2. LE STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

La commune s'inscrit dans un contexte de commune rurale (près de 80% de propriétaires) proche d'un grand pôle urbain, avec un taux de logements locatifs relativement faible, mais non négligeable (>12%).

Ce taux de logement locatif est positif car il permet de renouveler la population. De plus il est souvent un tremplin pour l'accession à la propriété.



3. LE TYPE DE LOGEMENTS



L'habitation est principalement de type individuel. Ceci est caractéristique d'un contexte rural.

Cette tendance est singulière mais rejoint le canton qui dispose de 11% de logements collectifs.

En revanche, à l'échelle du département, la part du collectif est beaucoup plus importante (près de 30%).

A noter, toutefois, que la commune de Gramond propose quatre logements locatifs (logements « Palulos »).

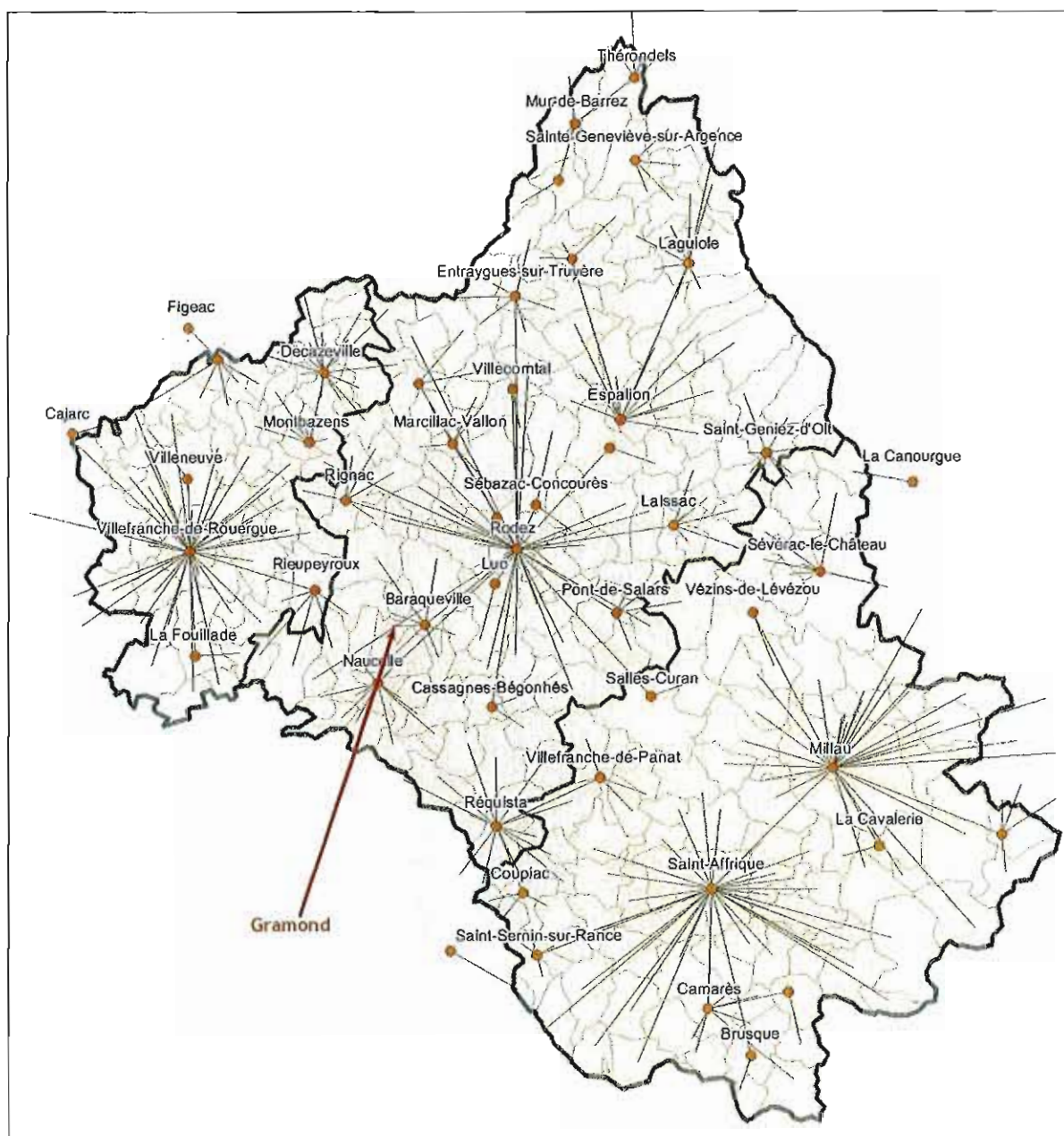
Conclusion

Gramond présente les caractéristiques d'une commune rurale avec un parc de logements majoritairement individuel.

L'augmentation du taux de location permet de renouveler la population et favorise la mixité sociale en diversifiant l'offre en logements.

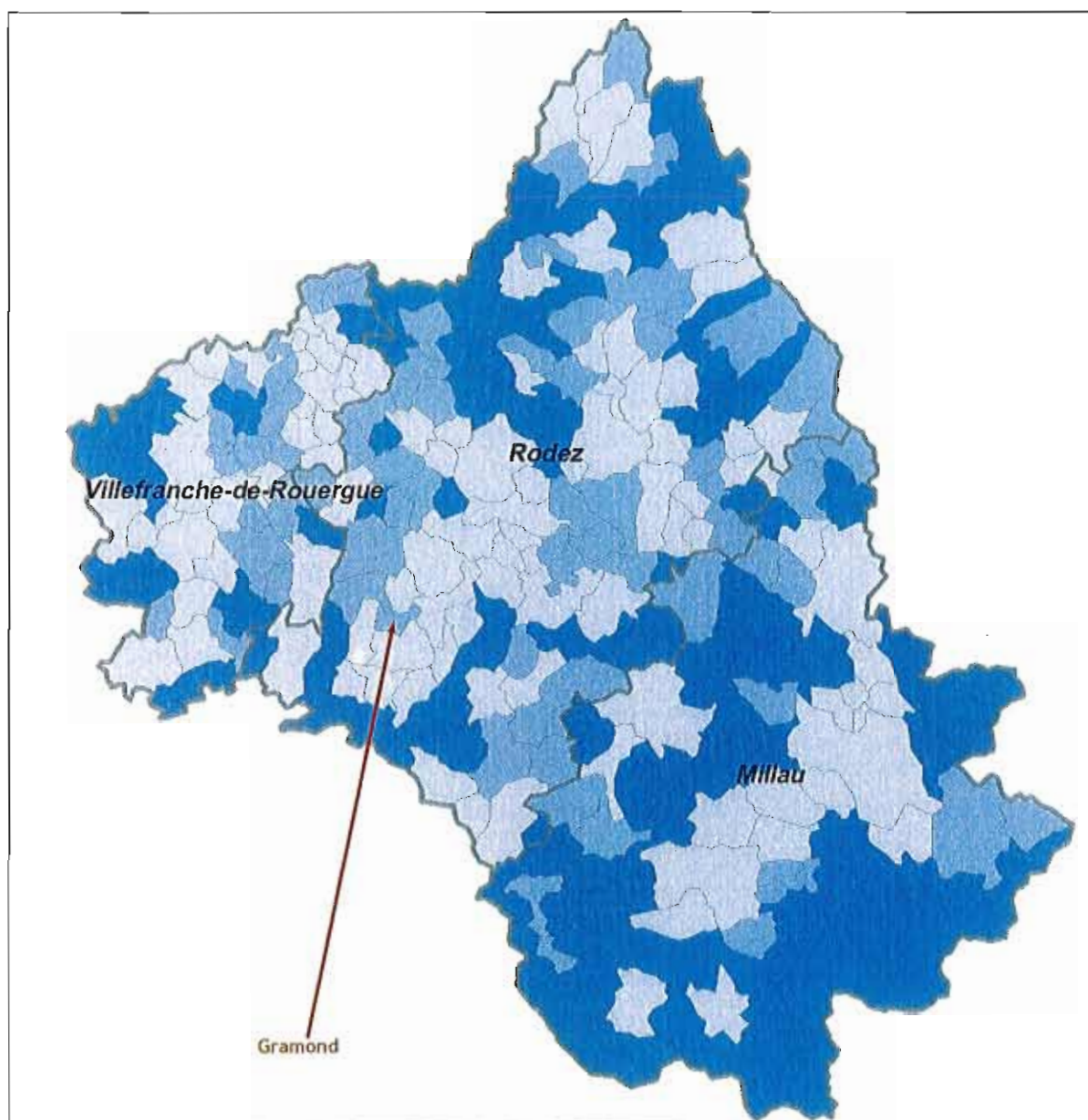
E. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS

LA COMMUNE LA PLUS FREQUENTEE



Sources : INSEE - Inventaire communal

L'ELOIGNEMENT AUX EQUIPEMENTS



Limites administratives

Contours et noms des arrondissements

Eloignement aux équipements

-  Moins de 5 Km
-  De 5 à 7 Km
-  Plus de 7 Km

Source : INSEE - Inventaire communal

1. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS AU PUBLIC

La mairie et l'agence postale constituent les seuls services à la population présents sur le territoire communal. Il y a également un presbytère.

Gramond regroupe néanmoins :

- une salle des fêtes d'une capacité de 130 personnes
- un ancien terrain de football aménagé en circuit pour voitures télécommandées
- un terrain de tennis (voir photo ci-contre)
- un terrain de quilles

A la sortie du bourg, en direction de Baraqueville, est implanté un cimetière, actuellement de capacité suffisante.



La carte ci-contre nous indique l'éloignement de Gramond des équipements. On constate que la distance est relativement faible (entre 5 et 7 km). La commune la plus fréquentée étant Rodez (cf. carte ci avant).

2. LES ASSOCIATIONS

Neuf associations assurent l'animation sur le territoire communal.

Les associations sportives et de loisirs sont au nombre de 2, on compte également 1 association liée à la nature, 1 association pour le 3^{ème} âge, 1 comité des fêtes et 1 association à but humanitaire et 2 autres associations.

3. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

L'école primaire de Gramond (voir photo ci-contre) est fermée depuis juillet 2000. Le bâtiment a été vendu et transformé en maison individuelle.

Les enfants scolarisés en école maternelle et primaire, au collège et au lycée se rendent le plus souvent à Baraqueville.



Conclusion

Les taux d'équipements publics et de services à la population sont relativement limités sur la commune de Gramond. Pour une offre plus complète, la population se rend à Baraqueville et Rodez.

Les enjeux du territoire communal sont, notamment d'optimiser les services à la population et d'améliorer les équipements publics.

F. LES RESEAUX ET LE TRAITEMENTS DES DECHETS

1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La carte de synthèse en annexe précise le tracé du réseau existant sur le périmètre d'étude.

L'alimentation en eau potable de la commune de Gramond est du ressort du SIAEP du Ségala. Le réseau d'eau potable est géré par la SOGEDO à Baraqueville.

La commune de Gramond est alimentée à 75% par un réservoir de 1000 m³, situé sur la commune de Baraqueville, alimenté lui-même gravitairement par une station de traitement localisée sur la commune de Trémouilles.

Seule la partie ouest de la commune, à savoir les lieux-dits de la Roussarie et de Cabanes, sont alimentés par une canalisation piquée sur une conduite en 400 sur la commune de Castanet, qui descend ensuite sur Rieupeyroux.

2. L'ASSAINISSEMENT

L'ensemble du bourg de Gramond (dont les lieux-dits de la Borie, la Saurie et le Mouscard) dispose d'un réseau de collecte d'eaux usées de type séparatif. Le dispositif de traitement est de type lit bactérien avec une capacité nominale de 200 E-H.

Le hameau de Routaboul et le lotissement des Hauts de la Galdeyrie sont également en réseau d'assainissement collectif.

Le reste des habitations de la commune sont équipées de dispositifs d'assainissement individuel, dont seulement 12 % des habitations disposent d'un dispositif de prétraitement aux normes.

Au niveau du réseau pluvial, quelques hameaux sont équipés de réseaux qui sont sollicités pour l'évacuation des eaux usées lorsque les conditions locales d'infiltrations sont médiocres. Les fossés constituent le mode d'évacuation des eaux pluviales sur le reste du secteur.

Le schéma d'assainissement communal réalisé en 2000 par le bureau d'études SESAER préconise, par ailleurs, la mise en place d'un dispositif d'assainissement collectif (voir la carte de synthèse des réseaux en annexe) pour :

- Soulayrols : autonome regroupé
- Lacam : autonome regroupé
- la Valette Haute : autonome regroupé
- Cabanes : autonome regroupé
- la Roussarie : autonome regroupé
- Le Bourg : autonome regroupé

Le zonage d'assainissement devra être réadapté en fonction du développement envisagé par la commune.

3. L'ELECTRICITE

Dans le périmètre d'étude, toutes les habitations sont desservies par le réseau électrique. Il sera étudié au cas par cas selon les projets communaux. La production en électricité est assurée par le SIEDA.

4. L'ELIMINATION DES DECHETS

La Communauté de Communes du pays baraquévillois a pour compétence la gestion des déchets sur la commune de Gramond.

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine.

S'agissant des encombrants (gravas, ferrailles, etc.), la population de Gramond dispose de la déchetterie située dans la ZA Marengo à Baraqueville.

Le tri sélectif n'est pas encore en place sur la commune. Il est programmé pour l'année 2006.

Trois points d'apport volontaire pour le verre sont présents sur la commune de Gramond. Le verre est ensuite acheminé vers la verrerie d'Albi.

Par ailleurs, une déchetterie mobile passe à la demande de la commune.

5. LE SECOURS ET LA DEFENSE INCENDIE

Le centre de secours de Baraqueville assure la protection contre les incendies et le secours à la population. Ce domaine d'action engage la responsabilité du maire.

La localisation des points de défense incendie figure sur la carte de synthèse.

Sur l'ensemble du territoire communal ont été recensés douze points de défense apparemment tous conformes.

G. LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1. LES CONDITIONS D'OCCUPATION DU SOL

Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Art. * R. 124-3 (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er)

Règles générales d'utilisation du sol

Art. L. 110 du code de l'urbanisme (L. no 83-8, 7 janv. 1983, art. 35, L. no 87-565, 22 juill. 1987, art. 22-I, L. no 91-662, 13 juillet 1991, art. 5 et L. no 96-1236, 30 décembre 1996, art. 17-I-1o).-

(*) Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Règles générales d'urbanisme

(L. no 75-1328, 31 déc. 1975, art. 1er)

Art. L. 111-1 du code de l'urbanisme (L. no 77-2, 3 janv. 1977, art. 30).-Les règles générales applicables, en dehors de la production agricole en matière d'utilisation du sol, notamment en ce qui concerne la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture et la tenue décente des propriétés foncières et des constructions, sont déterminées par décrets en Conseil d'Etat.

Ces décrets en Conseil d'Etat peuvent prévoir les conditions dans lesquelles des dérogations aux règles qu'ils édictent sont apportées dans certains territoires.

(L. no 76-1285, 31 déc. 1976, art. 1er et L. no 2000-1208, 13 déc. 2000, art. 202, I) Les règles générales mentionnées ci-dessus s'appliquent dans toutes les communes à l'exception des territoires dotés « d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé » ou du document en tenant lieu. Un décret en Conseil d'Etat fixe celles de ces règles qui sont ou peuvent néanmoins demeurer applicables sur les territoires couverts par ces documents.

2. LES JUSTIFICATIONS

2.1. LES PRINCIPES GENERAUX POUR UNE GESTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Les principes généraux suivants ont été retenus pour l'élaboration de la carte communale partielle :

- densifier l'urbanisation dans les périphéries des zones déjà urbanisées afin d'inverser la tendance d'urbanisation linéaire,
- prise en compte de la nature des sols quant à leur aptitude à l'assainissement non collectif ou de la possibilité d'extension des réseaux de collecte,
- prise en compte de la qualité des paysages et de l'activité agricole en particulier (développement de l'urbanisation limité hors de la zone agglomérée),
- prise en compte de la capacité d'accueil des équipements publics,
- conforter et structurer les pôles d'urbanisation existants et présentant un niveau d'équipements suffisant (en terme de réseaux notamment),
- prise en compte des directives en matière d'environnement (ZNIEFF, Natura 2000),
- prise en compte des risques (inondation, incendie),

2.2. LES PRINCIPES GENERAUX POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Les données fournies par la commune en matière de constructions permettent d'évaluer la surface à réserver à la construction.

- **Moyenne des constructions neuves actuelles : de 4 à 5 par an depuis 5 ans**
- **Moyenne des constructions neuves envisagées : 6 à 8 par an**

Perspectives envisageables :

L'hypothèse la plus réaliste semble une augmentation du rythme de constructions.

Compte tenu du contexte et de la volonté communale, un rythme de construction de 6 à 8 par an peut donc être avancé et permet d'estimer la surface à réserver à l'urbanisation.

En prenant pour hypothèses une durée de 10 ans, des surfaces moyennes de terrains à construire de 2000 m², on peut déduire l'espace à réserver pour les constructions à :

$$10 \times 2000 \text{ m}^2 \times 6 = 120\,000 \text{ m}^2 \text{ soit } 12 \text{ ha}$$

$$10 \times 2000 \text{ m}^2 \times 8 = 160\,000 \text{ m}^2 \text{ soit } 16 \text{ ha}$$

Si l'on tient compte de la rétention foncière, que l'on estime à 50 %, l'espace à réserver pour le développement des constructions, pour une durée de 10 ans peut être estimée à :

- environ **24 ha** pour un objectif de 6 constructions par an
- environ **32 ha** pour un objectif de 8 constructions par an

2.3. LE PROJET COMMUNAL

Le projet communal de Gramond s'appuie sur deux enjeux principaux :

Permettre et encourager l'accueil de nouveaux arrivants

En effet, sa proximité de Baraqueville et du pôle ruthénois fait de la commune un territoire attractif et une zone résidentielle privilégiée, soumise à une pression foncière non négligeable.

Il s'agit donc de l'enjeu principal de la Carte Communale. La municipalité de Gramond souhaite accueillir de nouveaux arrivants afin de favoriser la croissance démographique (afin de rééquilibrer la pyramide des âges) et de dynamiser la vie communale, sachant que la demande en logement n'a cessé de croître ces dernières années, compte tenu de la proximité de Baraqueville et de Rodez.

Or, l'importance des réserves foncières communales et la proximité des équipements (scolaires, etc.) à Baraqueville (5 km) permettent à la commune de mettre en œuvre une véritable politique de développement de l'urbanisation. Ainsi, celle-ci souhaite encourager et gérer son urbanisation en offrant des possibilités de constructions adaptées à la demande, dans des secteurs d'enjeu en fonction des réseaux et des contraintes qui pèsent sur le territoire.

Ainsi, la commune souhaite avant tout développer l'urbanisation au sud du bourg de Gramond et dans le secteur des Moulières le long de la RD 38 vers Sauveterre de Rouergue, pour renforcer « l'effet village », tout en favorisant le lien entre les différents secteurs d'urbanisation nouvelle.

Dans cette zone, le développement de l'urbanisation sera quasi exclusivement d'initiative communale, compte tenu du fait que cette dernière maîtrise une majeure partie du foncier. Il convient également de souligner que celle-ci a, d'ores et déjà, engagé des études préalables afin d'estimer le coût de viabilisation de ces secteurs et les possibilités d'aménagement qui s'offrent à elle.

Par ailleurs, la commune a choisi également de classer quelques hameaux en zone U où l'activité agricole a disparu (La Valette Haute, les Hauts de Galdeyrie, Le Moulinou) et dans des hameaux mixtes (Soulayrols, Lacam), en y permettant l'implantation d'une ou deux constructions supplémentaires.

Ces zones U n'engendrent pas véritablement de développement de l'urbanisation : elles ont pour objet de remplir quelques « dents creuses » et permettent également aux populations vivant dans ces hameaux de pouvoir construire une annexe à proximité de leur habitation.

La commune de Gramond est bien desservie par les réseaux. Malgré tout elle est dans l'obligation de prévoir des aménagements afin de satisfaire aux exigences de sécurité et de santé publique :

- mise en place l'assainissement collectif sur les zones de développement de l'urbanisation au sud du village de Gramond et dans le secteur des Moulières (travaux projetés à court terme)
- mise en place de l'assainissement collectif sur l'ensemble des hameaux définis en zone U excepté le secteur du Moulinou (travaux projetés à plus long terme)

Le développement potentiel de l'urbanisation est relativement important, mais la commune souhaite, grâce à la carte communale et aux réserves foncières dont elle dispose, planifier le développement de l'urbanisation sur le long terme.

Par ailleurs, la commune souhaite permettre l'évolution du bâti existant dans les principaux hameaux pour les pérenniser.

Préserver l'activité agricole

L'agriculture est un moyen de lutter contre l'enfrichement et de préserver des paysages ouverts. Par ailleurs, elle constitue la principale activité économique du territoire.

Ainsi, les zones d'ouverture à l'urbanisation sont :

- limitées aux abords immédiats du bourg et des principaux villages et hameaux
- situées en continuité de l'habitat existant
- situées sur des terres à faible potentiel agronomique

Elles ne remettent donc pas en cause l'activité agricole en place et préservent celle à venir.

3. LE ZONAGE

3.1. LES ZONES CONSTRUCTIBLES (U)

Dans les zones U, les demandes d'autorisation ou d'occupation des sols, ne seront pas refusées au titre de l'article R111-14-1 relatif à la localisation et à la destination des constructions, ni au titre de l'article L111-1-2 relatif à la règle de « constructibilité limitée », ni au titre de l'article L145-3 en application de la Loi Montagne. Les constructions à usage d'activité non nuisantes y seront autorisées. Toutefois les autres articles du règlement national d'urbanisme continueront à s'appliquer (sécurité, salubrité, nuisance, équipement, implantation, aspect des constructions, etc.).

Les zones U de la Carte Communale recouvrent des secteurs où les nouvelles constructions à usage d'habitation sont autorisées. Ces secteurs sont généralement équipés en terme de réseaux (eau, électricité et accès) et, dans le cas contraire, la municipalité s'engage à les y amener.

Six secteurs ont ainsi été classés en zone U :

- Le village de Gramond (et le secteur des Moulières)
- Le hameau de Lacam
- Le hameau de Soulayrols
- Le secteur des Hauts de Galdeyrie
- Le secteur du Moulinou
- Le hameau de La Valette Haute

La zone agglomérée du village de Gramond

Les principales zones de développement de l'urbanisation sont situées en continuité du bourg ancien et au sud du bourg, dans le secteur des moulières, le long de la route départementale 38 en direction de Sauveterre de Rouergue.

Cette zone devrait notamment accueillir trois lotissements communaux :

- Le lotissement de la Saurie : il s'agit d'un lotissement de taille modeste puisqu'il comportera quatre lots d'une taille moyenne de 1000 m². Ce lotissement se situe en continuité du village de Gramond au sud, en face de l'actuel lotissement communal de la Borie. Il était déjà classé en zone constructible au POS (NA). Il devrait être le premier à être aménagé, pour être commercialisé au cours de l'année 2007.
- Le lotissement du Bouscaillou : il s'agit du projet de lotissement communal le plus ambitieux. Celui-ci se situe au sud du lotissement de la Borie. Le projet prévoit entre 20 et 25 lots allant de 800 m² à 1400 m². Les aménagements associés (retraitement des abords, aménagement de la voirie, etc.) permettront de conforter l'entrée de village au sud. S'agissant du lotissement du Bouscaillou en lui-même, la topographie des terrains à viabiliser comporte une légère combe qui sera prise en compte, afin de limiter l'impact visuel des constructions (sens des faîtages) ; mais également dans les modalités d'assainissement (collectif) de la zone. L'intégration du lotissement dans son contexte sera recherchée par la sauvegarde et la mise en valeur d'éléments paysagers (bosquet) et patrimoniaux (murets de pierres sèches). L'accès au secteur s'effectuera par le chemin rural (dont l'élargissement est prévu) qui dessert le bourg. Des liaisons piétonnes (ou cyclables) sont également prévues, via le lotissement de la Borie, en direction du village. Il est enfin prévu, à terme, des liaisons avec le centre du village, mais également avec le lotissement des Moulières plus au sud. La commune prévoit, par ailleurs, d'implanter la salle des fêtes sur le secteur constructible de La Lande, situé en face du futur lotissement du Bouscaillou.
- Le lotissement des Moulières : Ce lotissement sera, par ordre de priorité, le dernier à être aménagé. Sur une superficie d'environ 1,5 ha, il comportera une douzaine de lots. Il se situe le long de la RD 38, à proximité du lieu-dit « La Planque » (en zone NB au POS). Le schéma d'aménagement prévoit la desserte du secteur par l'arrière, par la voie communale n°1. La zone sera raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Le secteur du village n'accueille pas de développement urbain à proprement parler, car il s'agit le plus souvent de remplir les dents creuses. Toutefois, trois secteurs devraient permettre l'implantation de quelques constructions :

- En entrée de village (en provenance de Baraqueville) et pour partie placée en zone constructible dans le POS). Ce secteur présente toutes les caractéristiques d'équipement (eau, accès, desserte).
- Au sud-est du village, quelques possibilités de constructions ont été dégagées dans un secteur où l'activité agricole a disparu et où l'ensemble des réseaux est présent.
- Dans le village, au tour de la future liaison entre le bourg et le lotissement de la Borie. Ce secteur présente toutes les caractéristiques d'équipement (eau, accès, desserte prévue). Le schéma d'aménagement prévoit également l'implantation des constructions intégrées à l'environnement afin de limiter l'impact sur le cône de vue sur le village depuis la voie communale au sud.

Les autres secteurs sont laissés à l'initiative privée, mais certains terrains font néanmoins l'objet d'orientations d'aménagement afin d'organiser la cohérence de l'ensemble de la zone à urbaniser et de conforter la sécurité des usagers (accès conseillés hors des routes départementales, liaisons préconisées, etc.).

Le hameau de La Valette Haute

Ce secteur comportait déjà une zone NB (zone potentiellement constructible) et une zone NCa (le changement de destination y a été autorisé) au POS. Dans le cadre de la carte communale, celles-ci ont été incluses dans la zone U.

Cette zone offre quelques possibilités de constructions (environ 1 ha), sans investissement supplémentaire de la commune puisque l'ensemble des parcelles non construites sont aujourd'hui desservies par les réseaux. L'ensemble de la zone U est également prévue en assainissement collectif.

Par ailleurs, ce secteur, composé de tiers, ne comporte plus de contraintes agricoles. Néanmoins, les possibilités de développement demeurent limitées (4 nouvelles constructions sur 10 ans avec un coefficient de sécurité de 70%, puisque ces parcelles déjà constructibles au POS sont toujours libres de constructions).

Le Hameau de Lacam

Ce secteur comportait une zone NCa (le changement de destination y a été autorisé) au POS. Dans le cadre de la carte communale, celle-ci a été définie en zone U.

Cette zone offre quelques possibilités de construction (environ 11 000 m²).

L'ensemble des parcelles sont desservies par les réseaux et sont prévues en assainissement collectif.

Le secteur des Hauts de Galdeyrie

L'urbanisation de ce secteur (déconnecté de groupes de constructions existantes) est issue de son classement en zone NB (zone potentiellement constructible) au POS.

La commune a souhaité y autoriser une construction supplémentaire, sur une parcelle desservie par l'ensemble des réseaux et raccordable au réseau d'assainissement collectif.

Le secteur de Soulayrols

Ce secteur comportait déjà une zone NB au POS. Dans le cadre de la carte communale, celle-ci a été réduite dans sa partie ouest (une partie des parcelles 912 et 19, libre de construction, ne sont désormais plus constructibles) et augmentée dans sa partie sud afin d'intégrer les constructions existantes.

Cette zone offre quelques possibilités de constructions (environ 2,8 ha), sans investissement supplémentaire de la commune puisque l'ensemble des parcelles non construites sont aujourd'hui desservies par les réseaux. L'ensemble de la zone U est également prévue en assainissement collectif.

La zone, traversée par la RD 38, comporte des accès conseillés sur les voies communales, pour les parcelles libres de construction, afin de limiter les risques (cf. document annexe).

Le secteur du Moulinou

Ce secteur comportait déjà une zone NB au POS. Dans le cadre de la carte communale, celle-ci a été réduite dans sa partie sud (la parcelle 882, libre de construction, n'est désormais plus constructible) et augmentée dans sa partie nord afin d'inclure les constructions situées à proximité du ruisseau de Couffignal.

Cette zone U ne comporte pas à proprement dit de parcelles libres de construction et a, principalement pour objet, de permettre la construction d'annexes aux habitations existantes.

Carte Communale de Gramond : Potentiel de construction									
Zones U	Surfaces en U	Surface libre de construction	Part de la zone libre de construction	Surface moyenne des terrains	Nombre de construction potentielles	Coefficient de sécurité	Surface libre estimée	Nombre de construction estimées	Nombre de construction estimées par an
Gramond - village	24,87 ha	13,31 ha	53,5%	2000 m²	67 constructions	70%	3,99 ha	20 constructions	2 constructions
Gramond - Les Moulières	6,17 ha	3,10 ha	50,3%	2000 m²	15 constructions	70%	0,93 ha	5 constructions	
TOTAL BOURG (hors zones de lotissements communaux)	31 ha	16,41 ha	52%	2000 m²	82 constructions	70%	4,92 ha	25 constructions	
Lot. La Saurle	0,50 ha	0,50 ha	100%	1000 m²	4 constructions	10%	0,45 ha	4 constructions	4 constructions
Lot. Le Bouscaillou	2,90 ha	2,90 ha	100%	1000 m²	30 constructions	10%	2,61 ha	27 constructions	
Lot. Les Moulières	1,12 ha	1,12 ha	100%	1000 m²	8 constructions	10%	1,01 ha	7 constructions	
TOTAL LOTISSEMENTS COMMUNAUX	5 ha	5 ha	100%	1000 m²	42 constructions	10%	4,06 ha	38 constructions	
La Valette Haute	1,93 ha	1,16 ha	59,8%	2000 m²	6 constructions	70%	0,35 ha	2 constructions	1 construction
Lacam	2,07 ha	0,11 ha	5,1%	2000 m²	1 construction	70%	0,03 ha	0 construction	
La Galdeyrie	2,01 ha	0,56 ha	27,7%	2000 m²	3 constructions	70%	0,17 ha	1 construction	
Soulayrois	3,72 ha	2,81 ha	75,7%	2000 m²	14 constructions	70%	0,84 ha	4 constructions	
Le Moulinou	2,14 ha	0,00 ha	0%	2000 m²	0 construction	70%	0,00 ha	0 construction	
TOTAL HAMEAUX	11,87 ha	4,63 ha	33,7%	2000 m²	23 constructions	70%	1,39 ha	7 constructions	
Total des zones	82,97 ha	51,11 ha	61,6%		132 constructions	60%	10,37 ha	65 constructions	6 constructions

L'espace libre de construction dans les zones U est de 51 ha environ, ce qui représente 3,8% du territoire communal.

La rétention foncière est très importante sur les secteurs laissés à l'initiative des privés, notamment en raison de l'activité agricole, toujours très présente. C'est pourquoi elle est globalement estimée sur ces secteurs (à l'intérieur de village de Gramond et sur les hameaux) à 70%. En revanche, sur l'ensemble des terrains de maîtrise communale, le coefficient de sécurité, comprenant la réalisation d'espaces et des voiries notamment, ne représente que 10%.

Les surfaces totales en zones U de la carte communale sont d'environ 83 ha, dont une dizaine d'hectares appartiennent à la commune : ce qui représente 6,5 % du territoire.

Dans le cadre de l'ancien POS, la surface totale des zones U, NA et NB s'élevait à environ 34 ha.

L'extension des zones U constructibles représente donc 50 ha. Toutefois, il convient d'analyser le potentiel en terme de surface libre de construction afin d'apprécier la réalité de la situation : les surfaces libres de constructions représentent au total 51 ha ; toutefois, si l'on tient compte de la rétention foncière (qui est très importante sur certaines zones, puisque nombre de surfaces constructibles au POS sont toujours vierges de constructions aujourd'hui), la surface libre de construction, qui, à priori sera urbanisée, représente environ 11 ha. Ce chiffre correspond aux besoins estimés initialement.

Surfaces constructibles au POS	
U	7,94 ha
NA	7,81 ha
NB	17,87 ha
TOTAL	33,62 ha

La surface potentiellement urbanisable (en tenant compte de la rétention foncière) est donc d'environ 11 ha. Le nombre de constructions neuves possibles sur les surfaces ouvertes à l'urbanisation s'élève à 65 sur une période de 10 ans, soit entre 6 et 7 par an. Ces chiffres, légèrement supérieurs aux besoins définis précédemment, s'expliquent notamment par les réserves foncières importantes détenues par la commune et par les contraintes agricoles encore très présentes sur le territoire communal.

3.2. LES ZONES NATURELLES (N)

Dans les zones N ne seront autorisées que l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes, ainsi que les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Hors des zones agglomérées, le reste du territoire est classé en zone naturelle.

Les surfaces en zones N sont de 1231 ha, soit 93,7 % du territoire communal.

4. INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1. INCIDENCE SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Il n'existe aucune ZNIEFF, ni zone Natura 2000 sur la commune. Toutefois, elle jouit d'un territoire attractif et riche du point de vue faunistique et floristique.

La principale zone de développement de l'urbanisation au sud du village de Gramond s'étend sur un espace ne représentant pas de caractère sensible en terme de faune ou de flore.

Par ailleurs, les autres zones U de la carte communale ne s'étendent pas au-delà des espaces d'ores et déjà urbanisés.

Enfin, aucune zone d'urbanisation ne vient scinder ou perturber une entité naturelle (type espaces boisés ou cours d'eau) quelconque.

⇒ **Incidence : faible**

4.2. INCIDENCE SUR L'EAU

La commune dispose actuellement de plusieurs réseaux d'assainissement collectif, qui couvrent l'ensemble du village de Gramond (y compris les lieux-dits de la Borie, la Saurie et le Mouscard), le hameau de Routaboul et le lotissement des Hauts de la Galdeyrie.

L'essentiel du développement de l'urbanisation est situé entre le village de Gramond et la RD 38 au sud.

Or l'ensemble de cette zone est prévue en assainissement collectif, dont les travaux d'aménagement auront lieu prioritairement.

Sur les secteurs constructibles, le réseau de fossés permet également l'écoulement des eaux pluviales sans obstacles majeurs.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement prévoit la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur la majeure partie des zones U définies sur les hameaux, à savoir : La Valette Haute, Lacam, Les Hauts de Galdeyrie (extension du réseau) et Soulayrols.

Seule la zone U du Moulinou est prévue en assainissement individuel. Toutefois, comme elle n'accueille pas véritablement de développement de l'urbanisation, il n'y aura aucun impact supplémentaire sur l'eau que celui existant déjà.

Les surfaces constructibles sont exclusivement situées hors des zones inondables du Lézer.

⇒ **Incidence : faible**

4.3. INCIDENCE SUR LES SOUS-SOLS

Les surfaces de développement de l'urbanisation sont exclusivement situées sur des parcelles plates et des sols stables, ce qui limite considérablement les mouvements de sols liés à la construction.

Toutefois, le développement au sud du centre historique de Gramond, nécessitera des travaux de terrassements qui devront s'intégrer à l'environnement afin de limiter les affleurements rocheux.

⇒ **Incidence : faible**

4.4. INCIDENCE SUR LES VOIES DE TRANSPORT

Une partie de la zone de développement de l'urbanisation dans le secteur des Moulières, au sud du village de Gramond est située le long de la route départementale 38.

Les nouveaux accès seront donc conseillés (document 3.3. de la Carte Communale) sur les routes qui ne présentent pas de gêne pour la circulation.

Les accès sur la RD 38 seront donc limités. Seul un accès pourrait y être autorisé, dans le cas où des contraintes techniques ne permettraient pas de déboucher sur d'autres voies. Dans ce cas il sera groupé avec le terrain mitoyen.

Les autres surfaces constructibles possèdent un accès sur des voies communales de desserte ou alors elles se situent dans les parties urbanisées du bourg, ne créant ainsi aucune gêne supplémentaire au niveau des déplacements.

⇒ **Incidence : faible**

4.5. INCIDENCE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE

Gramond est une commune rurale avec nombre d'exploitations disséminées sur l'ensemble de son territoire, notamment sur les hameaux.

Les parcelles frappées par la règle de réciprocité ont été exclues de la zone constructible, à moins qu'un ou plusieurs tiers y soient déjà installés.

L'emprise sur l'activité agricole est relativement limitée. En effet le développement de l'urbanisation représente (surfaces libres en zone U, vouées au développement de l'habitat et des activités économiques) représentent environ 55 ha, soit 4% du total des zones agricoles et naturelles.

Aucune des parcelles constructibles n'est boisée et il n'y a donc aucun impact sur l'activité forestière. De plus, l'ensemble des parcelles libres de construction est occupé par des jardins, des prairies ou des terres de faible valeur agronomique, car déjà situées en continuité de l'urbanisation.

Par ailleurs, le zonage des secteurs constructibles a été réalisé en concertation avec les agriculteurs (notamment en ce qui concerne l'exploitation agricole située au sud-ouest du village de Gramond) et la population.

⇒ **Incidence : faible**

4.6. INCIDENCE SUR LES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS

Sur le plan des paysages naturels, le zonage ne fait que conforter l'existant sur les hameaux et développer le village avec une extension vers le sud. Le mitage de l'habitat est donc évité, dans le sens où les zones d'urbanisation sont concentrées.

Par ailleurs, la zone de développement est située sur des espaces plats, ayant peu d'impacts visuels.

Un schéma d'aménagement a également été réalisé pour la réalisation des zones de lotissements comportant un certain nombre de prescriptions en terme d'aménagements paysagers, d'implantation des constructions, etc.

Celui-ci permettra de limiter l'impact sur les paysages tout en préservant la morphologie du village actuel afin de conserver son caractère rural.

Sur le plan des paysages urbains, la silhouette du village ancien de Gramond est respectée grâce à la conservation des principaux points de vue, notamment en entrée sud de village.

Toutefois, les travaux de terrassements nécessaires à l'aménagement de cette zone et aux constructions devront être limités afin de réduire leurs impacts sur le cône de vue du village ancien.

L'absence de parcelles libres dans la plupart des zones U des hameaux, leur permet de conserver leur caractère actuel.

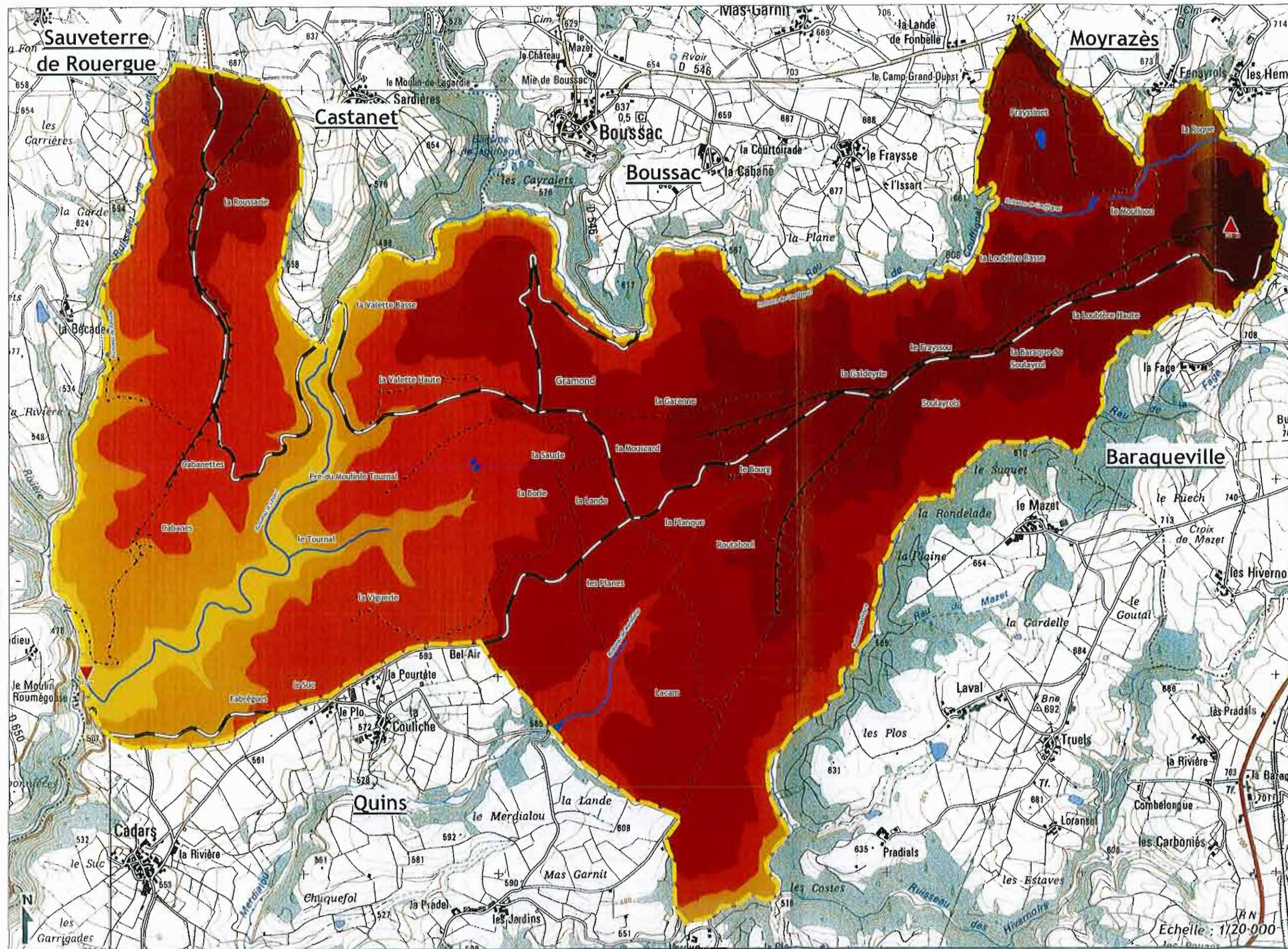
Ailleurs, et sous certaines conditions (réseaux présents, absence de gêne à l'activité agricole et faible impact sur les paysages) l'évolution du bâti existant est autorisée. Ainsi, l'habitat traditionnel peut être adapté, favorisant ainsi sa pérennité.

⇒ **Incidence : faible**

H. ANNEXES

1. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



Les réseaux

- Routes départementales
- Voies communales

Les cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Les altitudes

- Altitude supérieure à 700 mètres
- Altitude comprise entre 650 et 700 mètres
- Altitude comprise entre 600 et 650 mètres
- Altitude comprise entre 550 et 600 mètres
- Altitude comprise entre 500 et 550 mètres
- Altitude inférieure à 500 mètres

- Ligne de crête

Echelle : 1/20 000

2. LA CARTE DES UNITES PAYSAGERES

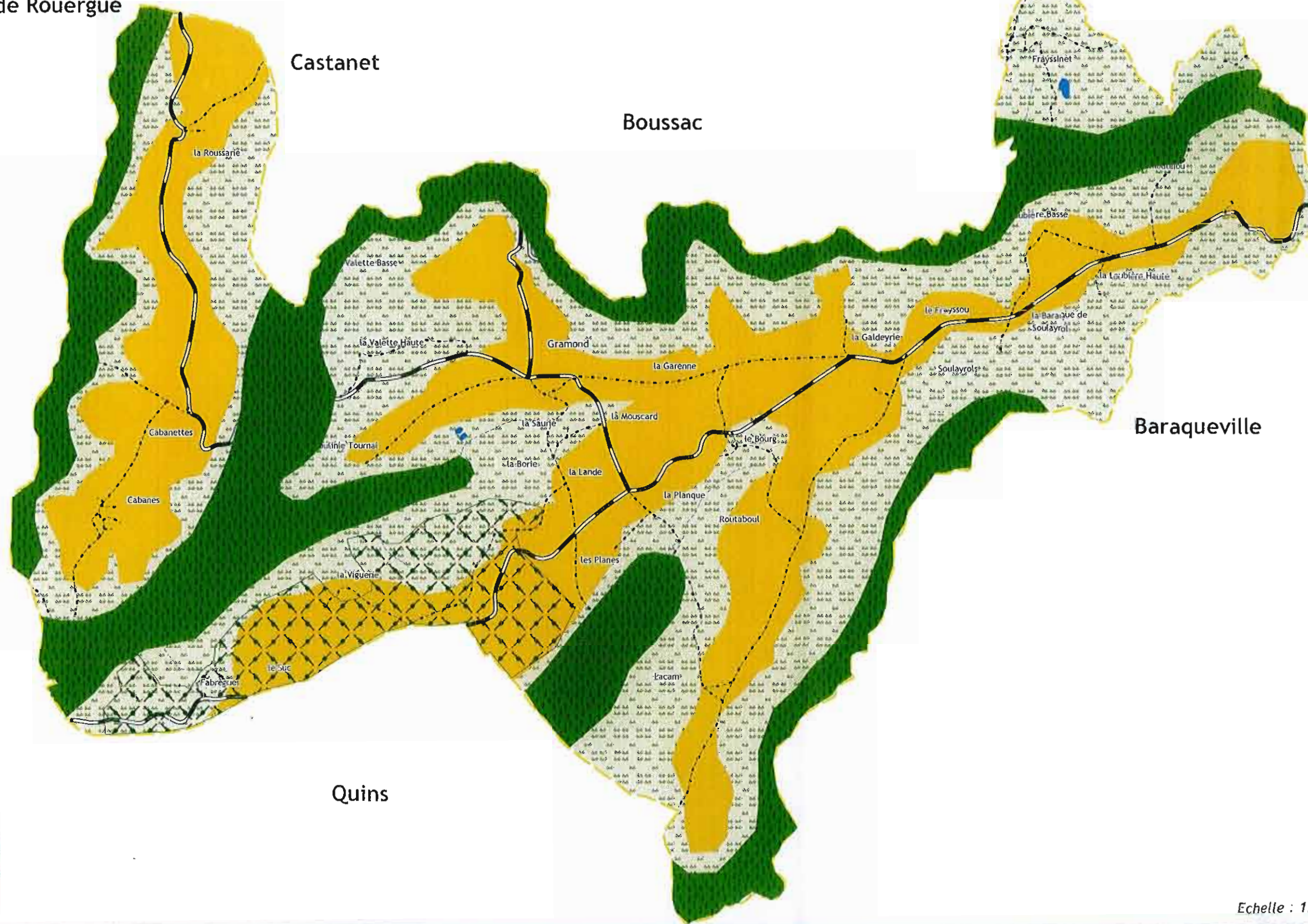
LES UNITES PAYSAGERES

Sauveterre
de Rouergue

Castanet

Boussac

Moyrazès



Quins

Baraqueville

Les réseaux

- Routes départementales
- Voies communales

Les cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Les unités du paysage

- Vallées secondaires boisées
- Pentcs enherbées
- Plateaux agricoles
- Zone bocagère



Echelle : 1/20 000e

3. LA CARTE DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE

L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Sauveterre
de Rouergue

Castanet

Boussac

Moyrazès

Baraqueville

Quins

Les réseaux

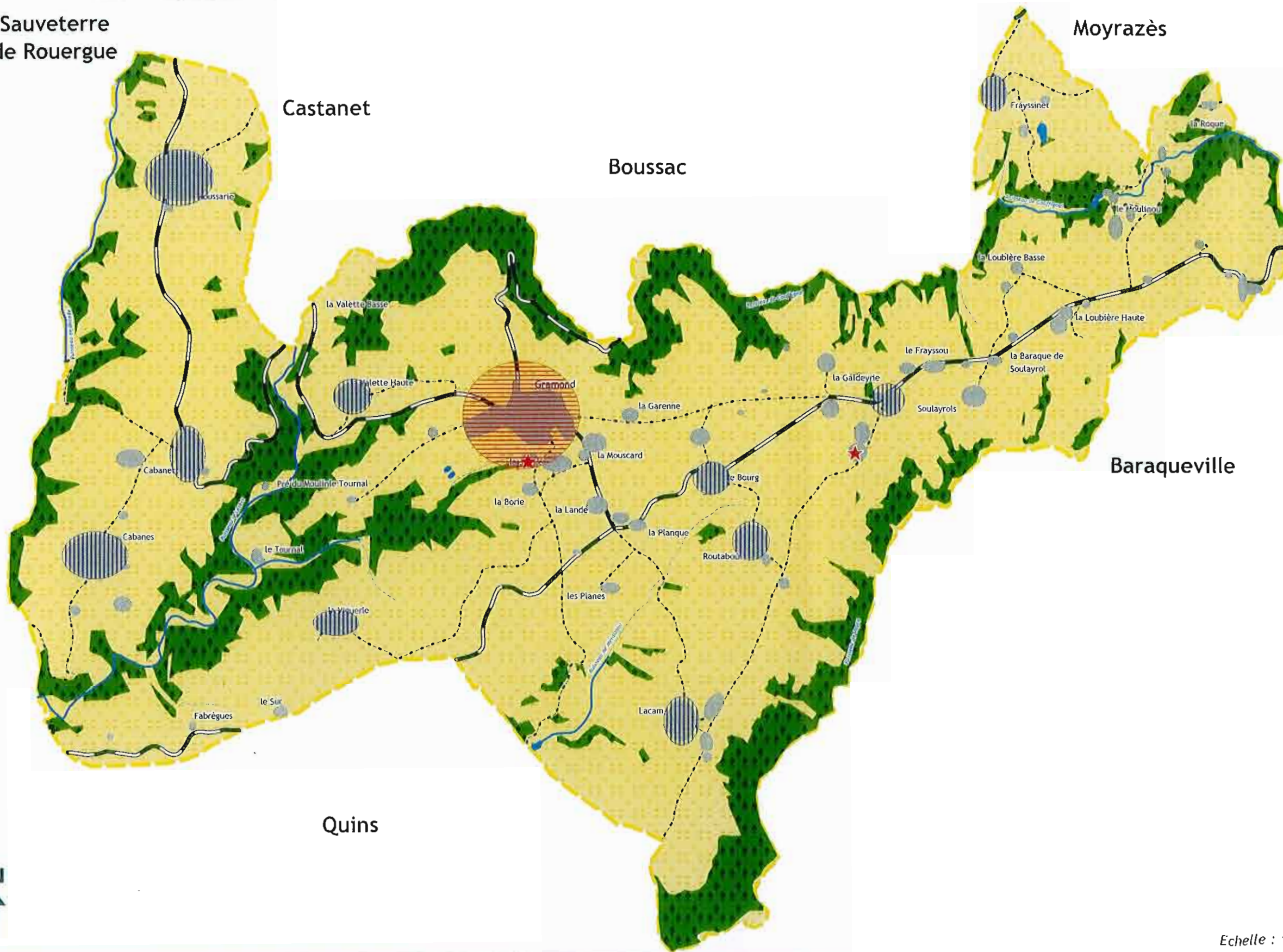
- Routes départementales
- Voies communales

Les cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Occupation du sol

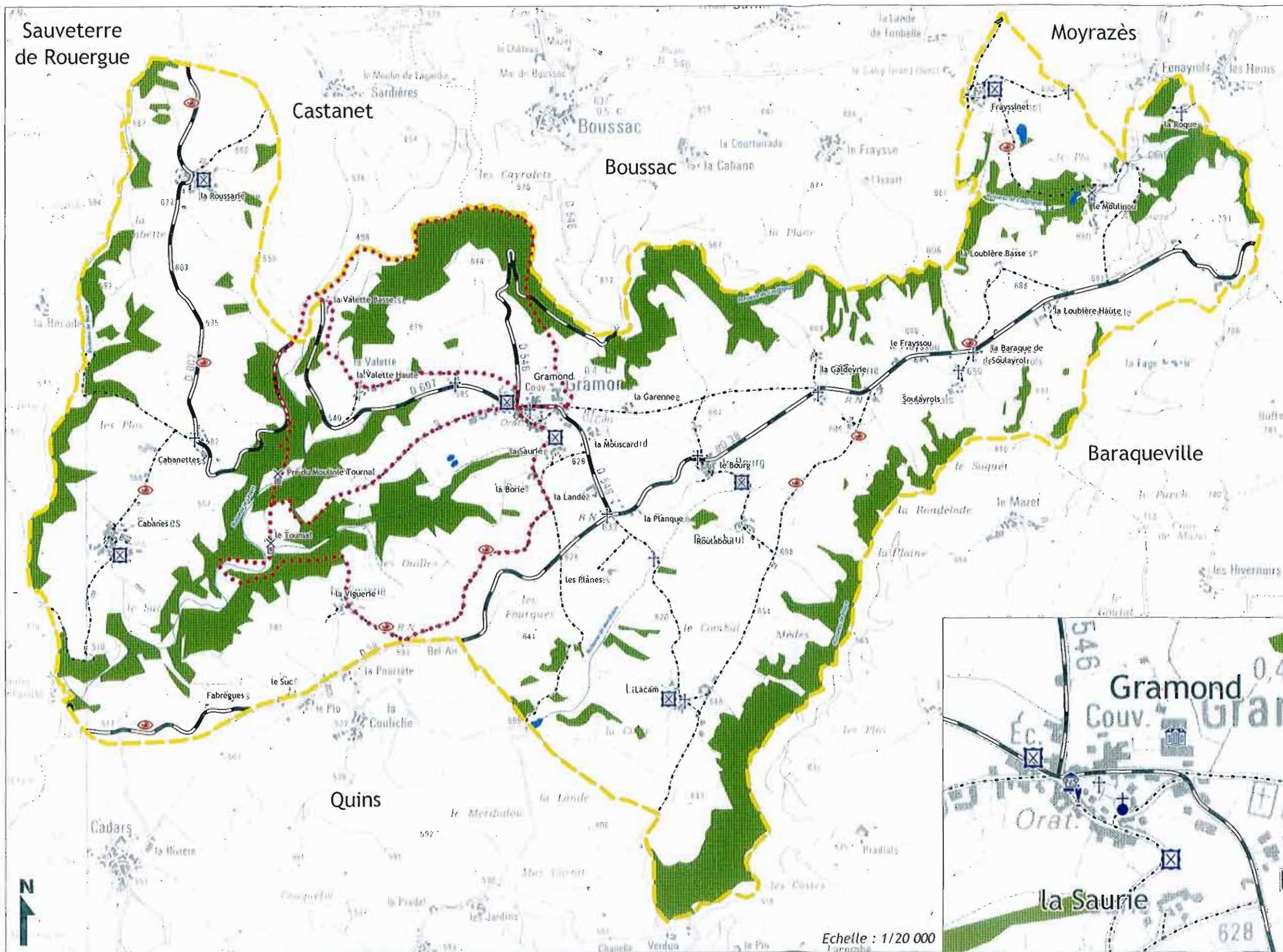
- Villages
- Hameaux
- Espaces bâtis
- Espaces boisés
- Zones de polyculture/ élevage
- Bâti récent (totissements)



Echelle : 1/20 000e

4. LA CARTE DES INTERETS NATURELS ET CULTURELS

LES INTERETS NATURELS ET CULTURELS



Les réseaux

- Routes départementales
- - - Voies communales

Les cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- - - Cours d'eau secondaires

Les intérêts culturels

- ✚ Eglise de Gramond
- ✚ Oratoire
- ✚ Statue de Ceres
- ✚ Couvent Saint-Dominique
- ✚ Anciens moulins
- ✚ Anciens lavoirs

Les intérêts naturels

- Espaces boisés
- ... Chemin de randonnées (Sentier des anciens moulins)
- 👁 Points de vue

5. LA CARTE DES CONTRAINTES A L'URBANISATION